



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

33^e séance plénière

Lundi 18 octobre 2004, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est levée à 10 h 10.

Points 38 et 46 de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

- a) **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

Rapport du Secrétaire général (A/59/206)

- b) **Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

Rapport du Secrétaire général (A/59/285)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Note du Secrétaire général (A/59/261)

Le Président : Les membres se rappelleront que le mercredi 13 octobre 2004, en prélude à l'examen du point 38 de l'ordre du jour, « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique », le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, M. Ibrahim Gambari, a fait un exposé sur ce thème à la deuxième séance officieuse du Bureau, qui était ouverte à tous les États Membres.

Dans le cadre de ce débat conjoint, j'aimerais faire la déclaration suivante.

Les points du débat conjoint de ce jour montrent l'importance que l'Assemblée générale accorde aux besoins particuliers de l'Afrique, qui constitue l'une des préoccupations majeures de l'ONU. Les rapports qui nous ont été soumis par le Secrétaire général font clairement ressortir la situation qui prévaut aujourd'hui dans le continent africain. Ils relèvent les progrès accomplis et les obstacles à franchir dans la mise en œuvre des engagements pris en faveur de l'Afrique, notamment dans la Déclaration du Millénaire et dans la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

S'agissant tout d'abord du point 38 de l'ordre du jour sur le NEPAD, je me réjouis de ce que le Secrétaire général ait fait ressortir les progrès accomplis par les pays africains eux-mêmes, dans les domaines de la promotion de la paix et de la sécurité, ainsi que dans la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires du NEPAD au plan socioéconomique. Ces progrès dénotent de la détermination des dirigeants et des peuples africains à prendre leur destin en main. C'est ainsi qu'au niveau continental, sous régional et national, la formulation des politiques, la mise en place des mécanismes institutionnels appropriés tels que le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil économique et social établis au sein de l'Union africaine, ainsi que le Mécanisme

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



d'évaluation par les pairs, auquel 23 pays africains ont déjà volontairement souscrit, l'élaboration des projets et programmes, la promotion de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la démocratie, constituent autant de témoignages de cette volonté.

Il est particulièrement encourageant de constater qu'aujourd'hui, la conjugaison de tous ces efforts a commencé à porter ses fruits, en contribuant à faire baisser de manière notable le niveau des crises et des conflits armés qui ravagent le continent. À cet égard, la coopération entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous régionales africaines en matière de prévention et de règlement des conflits et de maintien de la paix mérite d'être soulignée.

Il convient toutefois de redoubler d'efforts dans le domaine de la consolidation de la paix et de la reconstruction postconflits, en particulier pour les initiatives régionales qui devraient toujours, lorsque cela est nécessaire, recevoir l'indispensable appui de la communauté internationale dans le cadre de la sécurité collective prescrite par la Charte.

Car, dans le contexte actuel, la seule bonne volonté de l'Afrique et la mobilisation de ses seules ressources internes propres ne peuvent suffire au redressement tant souhaité du continent.

Les effets pervers de la mondialisation, la fuite des cerveaux, la persistance du sida, du paludisme et d'autres maladies endémiques, le fossé technologique, le fardeau de la dette, l'insuffisance de l'aide publique au développement, sont autant d'obstacles qui restent à franchir.

Certes, l'Afrique bénéficie de la sollicitude de la communauté internationale, et en particulier du système des Nations Unies et de ses autres partenaires multilatéraux et bilatéraux. Et c'est le lieu ici de féliciter le Secrétaire général pour la mise en place du Groupe consultatif de haut niveau sur l'appui international au NEPAD et de saluer les efforts déployés dans ce sens par le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique. Il est néanmoins admis, de l'avis général, qu'une amélioration significative de la situation du continent exige une mobilisation plus accrue à tous les niveaux, une plus grande cohérence des politiques, une meilleure coordination des actions, et surtout une allocation substantielle de ressources additionnelles au financement de son développement.

L'Afrique, qui a tant donné au monde, a aujourd'hui besoin du concours du reste du monde.

En ce qui concerne le point 46 du débat commun de ce jour, la note du Secrétaire général intitulée « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique » (A/59/261) nous rappelle que les défis à surmonter sont encore nombreux. En effet, le fléau du paludisme menace aujourd'hui 40 % de la population mondiale et cause environ 3 millions de morts chaque année dans le monde, dont un million en Afrique. Les efforts pour l'endiguer absorbent d'importantes ressources financières et les progrès scientifiques pour la recherche d'un vaccin antipaludéen, bien que prometteurs, demeurent lents.

L'Assemblée générale a demandé à la communauté internationale de continuer à appuyer les organisations qui collaborent aux efforts visant à faire reculer le paludisme. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance constituent à cet égard des sources d'assistance substantielles pour compléter les efforts réalisés par les pays où sévit le paludisme.

L'Assemblée générale a aussi prié instamment l'industrie pharmaceutique de prendre acte de la demande croissante de traitements antipaludéens à base d'associations médicamenteuses efficaces, notamment en Afrique, et de mettre en place de nouvelles alliances et de nouveaux partenariats pour veiller à ce que toutes les personnes à risque aient rapidement accès à un traitement efficace à un prix abordable et de qualité. Des initiatives telles que le Partenariat mondial « Faire reculer le paludisme », qui s'est concrétisé lors de la rencontre entre les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Abuja en avril 2000, ont également permis d'avancer vers un meilleur traitement et une meilleure prévention du paludisme en Afrique. Des progrès considérables ont vu le jour avec l'adoption des plans stratégiques de pays formulés dans plusieurs pays d'Afrique, afin d'atteindre les objectifs d'Abuja.

Depuis 2002, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme s'est affirmé comme source de financement supplémentaire pour la lutte contre le fléau paludéen. Cependant, il faut redoubler d'efforts pour mobiliser davantage les ressources nécessaires afin de vaincre ce fléau. L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations

Unies doit rester mobilisée pour que toutes les actions de lutte contre le paludisme puissent aboutir à des résultats positifs. Elle veillera à jouer le rôle de forum mondial de la lutte contre cette pandémie, qui est inscrite dans la lutte contre la pauvreté, et elle continuera à promouvoir le développement humain afin, comme le dit le slogan de l'OMS, d'« amener tous les peuples de la terre au meilleur niveau de santé possible ».

Le paludisme et le sous développement ne sont pas des fatalités : nous pouvons et nous devons les vaincre.

M. Esan (Nigéria) (*parle en anglais*) : Il est rassurant de vous voir, Monsieur le Président, présider ce débat sur les points de l'ordre du jour relatifs respectivement au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, aux causes des conflits en Afrique et à la question du paludisme.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union africaine sur des questions qui nous tiennent à cœur.

Dans son rapport publié sous la cote A/59/285, le Secrétaire général fait remarquer que le nombre de pays africains en situation de conflit armé ou de turbulence politique a diminué. Cette évaluation reflète les efforts remarquables que les gouvernements africains ont déployés sans relâche pour promouvoir la paix et la sécurité sur le continent. Il est tout à fait compréhensible que nos dirigeants restent saisis de la question, car il est couramment admis que le plus grand défi auquel l'Afrique est confrontée est de maintenir la paix et la stabilité – ou, plutôt, de contenir ou régler les conflits. C'est un défi que nous relevons avec une détermination sans faille, car nous ne pouvons pas nous permettre de gâcher nos maigres ressources sur des conflits.

Sachant qu'aucun véritable développement n'est possible sans la paix et la sécurité internes, les dirigeants africains ont redoublé d'efforts en ce sens. Il est encourageant que le rapport du Secrétaire général reconnaisse ce fait et décrive concrètement les efforts de consolidation de la paix en cours aux niveaux sous-régional et continental. Au premier plan de ces efforts figure le lancement, en mai dernier, du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui a représenté un tournant historique et prometteur, que le rapport du Secrétaire général relève à juste titre. Des opérations de grande envergure ont été lancées depuis la mise en

place du Conseil, en particulier le déploiement d'une opération de maintien de la paix au Burundi et d'une mission d'observation africaine au Soudan.

Il est aussi pertinent de faire référence à la sagesse de la résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité, du 18 septembre 2004, par laquelle le Conseil, entre autres, exprimait son appui à l'Union africaine dans sa détermination d'accroître sa présence au Darfour. Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble à démontrer leur appui de façon concrète.

L'Afrique veut que la tendance à la diminution du nombre de conflits se poursuive, afin que nous puissions nous concentrer sur les défis en matière de développement. C'est pour cela que nous condamnons, le plus fermement possible, la tentative infructueuse menée par des mercenaires de déstabiliser le Gouvernement de la Guinée équatoriale. Nous espérons que l'Assemblée générale appuiera le projet de résolution que le Groupe des États d'Afrique compte soumettre sur la question du recrutement, de l'utilisation, du financement et de l'entraînement de mercenaires.

Nous estimons que pour trouver une solution durable aux conflits en Afrique, il faut un appui suffisant de la part de la communauté internationale. À cet égard, nous sommes heureux de pouvoir rendre hommage aux contributions apportées par l'ONU et par la communauté internationale dans son ensemble. En effet, il est indispensable de créer un partenariat actif et tangible entre l'Afrique et la communauté internationale pour la promotion de la paix et de la sécurité. Dans ce contexte, nous pensons que l'étroite collaboration dont le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont fait preuve dans leur gestion des crises en Guinée-Bissau et au Burundi était admirable.

En raison de la maigreur des ressources en Afrique, il y a un besoin justifiable d'appui externe accru, non seulement pour épauler et renforcer les efforts du continent en vue de promouvoir la paix et la sécurité, mais aussi pour préserver les dividendes considérables de la paix qui ont déjà été engrangés. Si l'Afrique parvient à consolider la paix et à suivre la voie du développement durable, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine devra être renforcé pour exécuter son mandat. Ceci exigera un appui substantiel de la part de l'ONU, ainsi qu'une cohérence

institutionnelle entre le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Union africaine, sur les questions relatives aux conflits en Afrique. C'est pourquoi nous exhortons l'Assemblée générale à prendre en compte cette dimension au cours de la présente session dans son examen de l'accord de coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Nous nous félicitons de l'indication apportée par le Secrétaire général, selon laquelle il donnerait des instructions aux institutions, départements et bureaux concernés pour qu'ils cherchent de nouvelles voies à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Les gains significatifs obtenus à ce jour dans la promotion de la paix et la sécurité en Afrique ne doivent pas être tenus pour acquis. Il est encore urgent de prendre des mesures correspondantes pour promouvoir le bien-être économique et social des populations, afin que les conflits ne puissent plus se nourrir des fléaux du sous-développement et de la pauvreté. À cet égard, je réaffirme que l'Afrique tient à sa portée un cadre stratégique qui peut lui permettre de rétablir la paix et la sécurité, de lutter contre la pauvreté généralisée, d'accélérer la croissance et le développement durable et d'inverser la tendance à une marginalisation croissante au sein d'un univers mondialisé.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, conçu pour promouvoir un développement global et durable, représente le cadre de développement créé par les Africains eux-mêmes voici un peu plus de trois ans. Si l'on considère les potentialités qu'offre le NEPAD pour que l'Afrique transforme sa situation économique, il est impératif que nous saisissons toutes les occasions qui se présentent pour examiner la mise en œuvre de cette initiative. C'est pourquoi nous sommes satisfaits de prendre part au présent débat.

En effet, il est également intéressant de noter que le dialogue multipartite du NEPAD va avoir lieu dans quelques jours à Johannesburg. Le but de ce dialogue est de permettre aux dirigeants africains, aux partenaires de développement, aux organisations de la société civile – dont les organisations non gouvernementales – et à d'autres parties concernées d'examiner les résultats de trois ans d'application du NEPAD et d'explorer des moyens de mobiliser des ressources nationales et externes pour accélérer la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires du NEPAD.

Le rapport du Secrétaire général (A/59/206) est fort utile pour apprécier l'étendue des progrès réalisés dans la mise en œuvre du NEPAD. Il est en effet réconfortant de voir le rapport reconnaître les efforts déployés par les gouvernements africains et les communautés économiques régionales à cette fin, particulièrement en ce qui concerne

« l'élaboration de plans directeurs sectoriels, la mise en œuvre de programmes et de projets précis, et la définition d'objectifs de dépenses au titre de certains secteurs prioritaires du NEPAD. »
(A/59/206, par. 3)

Le rapport met l'accent sur un certain nombre de programmes phares et de projets présentant un intérêt particulier pour les pays africains. Les projets d'infrastructure proposés, qui concernent surtout les transports et l'énergie, doivent non seulement améliorer la compétitivité de l'Afrique mais aussi approfondir son intégration économique. Un autre exemple de programme phare est l'initiative du NEPAD en faveur de l'informatique à l'école, qui a reçu l'appui du Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre, celui-ci reconnaissant la nécessité de faire en sorte que l'Afrique ne reste pas à la traîne dans une économie mondialisée où les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle moteur. De même, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique bénéficie d'appuis aux plus hauts niveaux des gouvernements, parce qu'au sein du NEPAD l'agriculture doit être le fer de lance d'une croissance permettant à l'Afrique de devenir un continent libéré des conflits, dans lequel les populations peuvent participer efficacement à l'activité économique.

Ces initiatives, et d'autres encore, nous permettent d'affirmer que le NEPAD a décollé. Mais je tiens à souligner que nous sommes encore aux débuts d'un long parcours. La communauté internationale ne doit donc pas perdre de vue l'ampleur de l'appui au développement et de l'investissement requis pour que le continent reste sur la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, surtout de l'objectif de réduire de moitié d'ici à l'an 2015 le nombre de personnes souffrant de la pauvreté et de la faim.

Nous sommes reconnaissants de l'appui apporté aux pays africains pour la mise en œuvre du NEPAD

par différents partenaires, dont le système des Nations Unies. Cet appui est conforme aux principes et à l'esprit de partenariat qui sous-tendent le programme, et le Plan d'action pour l'Afrique du Groupe des Huit (G-8), la Commission pour l'Afrique créée par M. Tony Blair, le Compte du défi du Millénaire et le Forum du Partenariat pour l'Afrique sont des exemples qui méritent d'être cités. Nous saluons également l'appui que les institutions financières internationales, dont la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, ont apporté au NEPAD jusqu'à présent. Nous espérons que cet appui va être renforcé. Nous espérons également que le dialogue entre le G-8 et l'Afrique, qui s'est révélé être un mécanisme utile pour la coopération, va se poursuivre et se traduire par des flux de ressources si nécessaires au développement de l'Afrique.

Par ailleurs, nous pensons que l'ONU, y compris ses fonds, programmes et institutions spécialisées, est bien placée pour contribuer à une mise en œuvre accélérée des programmes du NEPAD. Mais le niveau de ressources cité dans le rapport du Secrétaire général illustre le fait que le système des Nations Unies doit considérablement accroître son appui, surtout dans le domaine du renforcement des capacités, où les pays africains et les communautés économiques régionales font face à de sévères contraintes. Nous espérons voir les différents organes des Nations Unies non seulement aligner leurs programmes sur les priorités du NEPAD, mais aussi créer des bureaux d'appui au NEPAD à cette fin. Nous attendons du Groupe consultatif sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, créé par le Secrétaire général, qu'il traite ces questions parmi d'autres.

Nous voudrions également reconnaître le rôle que joue le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique lorsqu'il préconise et coordonne le soutien international à l'Afrique. Il est essentiel que le Bureau reçoive l'appui dont il a besoin pour assumer ses responsabilités.

En défendant la cause de l'accroissement de l'aide externe au NEPAD, nous voudrions relever en particulier certains des principaux efforts menés par les gouvernements africains. Par exemple, un certain nombre de réformes visant à transformer les économies africaines ont été lancées, avec des résultats en général positifs. Ces réformes portent sur les points suivants : privatisation, programmes de commercialisation, réformes du service public, et nombreuses initiatives

tendant à promouvoir la démocratie, l'état de droit, la responsabilité et la transparence, ainsi qu'une campagne vigoureuse de lutte contre la corruption.

Nous voudrions également attirer l'attention sur les progrès satisfaisants réalisés dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. En tant qu'engagement volontaire nouveau, le Mécanisme, selon les termes de ses textes fondateurs, est prévu pour :

« l'adoption des politiques, normes et pratiques qui conduiront à la stabilité politique, à la croissance économique élevée, au développement durable et à l'intégration économique accélérée au niveau sous-régional et continental et ce, en partageant les expériences et en renforçant les meilleures pratiques appliquées avec succès, y compris l'identification des points faibles et des besoins en matière de renforcement de capacités des pays participants ».

Le mécanisme est devenu si populaire que cinq pays supplémentaires sont venus s'y joindre au mois de juillet, élevant à 23 le nombre total de pays signataires. Alors que de plus en plus de pays se joignent au Mécanisme, l'Afrique est en train de devenir la première région du monde à s'engager dans une auto-évaluation basée sur les principes de base de gouvernance. Puisque le processus d'examen est parti d'environ quatre pays, il est évident que l'Afrique sait ce qu'elle veut à cet égard.

J'aimerais également souligner l'effort significatif des gouvernements africains pour lutter contre la pandémie du VIH/sida, et promouvoir le partenariat « Faire reculer le paludisme » et la campagne pour juguler les autres maladies mortelles en Afrique. Pour faire face à cette situation inquiétante, de nombreux gouvernements d'Afrique ont pris des engagements budgétaires prévoyant de consacrer 15 % de leur budget national au secteur de la santé. En outre, la troisième session ordinaire de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2004, a vu l'adoption de la Déclaration et Plan d'action d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses. Il est important de noter ici les recommandations novatrices contenues dans le rapport de la Session spéciale de la conférence des ministres africains de la santé, qui s'est tenue à Genève les 14 et 15 mai 2004.

Nous invitons donc la communauté internationale à soutenir des initiatives africaines en mettant à leur disposition des ressources accrues et prévisibles pour le financement et l'amélioration du système de santé africain. En particulier, nous préconisons un soutien substantiel au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Nous nous réjouissons également de la possibilité d'accéder aux moyens de financement dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et autres maladies infectieuses par le biais du mécanisme de financement international et du Fonds européen de développement.

Dans la perspective des efforts réalisés par les gouvernements africains, il est clair que la communauté internationale doit faire preuve d'une volonté beaucoup plus grande de soutenir le NEPAD. À cet égard, des ressources financières appropriées sont nécessaires, en plus du renforcement des capacités. Bien que nous nous réjouissons de la décision prise par le G-8 lors de son sommet de Sea Island, en juin dernier, de prolonger l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) jusqu'en décembre 2006, nous voudrions également déclarer que nous partageons l'opinion du Secrétaire général : cette mesure est loin de répondre suffisamment à l'objectif de rechercher une solution plus viable à la crise de la dette. Il convient également d'aborder la situation d'endettement des pays à revenu faible ou intermédiaire non couverts par l'Initiative PPTE.

De plus, nous voudrions voir plus de cohérence et d'uniformité dans les politiques mondiales – en particulier dans les domaines du commerce et des finances – dans la mesure où elles touchent l'Afrique. Par exemple, le rapport du Secrétaire général a attiré l'attention sur la corrélation entre le montant net de l'aide publique au développement et le service de la dette de l'Afrique. Les tendances indiquent que les apports de capitaux par le biais de l'aide publique au développement sont presque équivalents aux dépenses liées au service de la dette. Cela justifie une plus grande cohérence dans des politiques mondiales.

Nous croyons également que l'accès au marché des marchandises et services africains et l'arrêt des subventions agricoles et autres barrières qui font du tort à l'Afrique sont des domaines dans lesquels on pourrait prendre des mesures pour aider le continent. Une augmentation de l'aide publique au

développement et de l'investissement étranger direct fournirait également les ressources dont les pays africains – dont la majorité comptent parmi les pays moins avancés – ont tant besoin pour remplir les lacunes existantes en matière de ressources. Nous souhaitons réitérer l'appel aux pays développés, en particulier à respecter leurs engagements officiels en matière d'aide publique au développement, engagements qu'ils ont réaffirmés lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey, et lors du Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg.

Surtout, nous estimons qu'il convient pour nos partenaires de développement de faire le bilan de leur performance dans l'application de leurs engagements en Afrique dans le cadre du NEPAD. En particulier, nous invitons les pays du G-8 à traduire dans les faits le Plan d'action pour l'Afrique de Kananaskis. Il est temps que nos partenaires de développement concentrent davantage leur soutien sur la mise en œuvre effective des programmes au lieu d'appuyer en priorité la conduite d'études et la tenue de conférences, et qu'ils doublent leurs promesses d'actions concrètes.

Pour terminer, les efforts de nos gouvernements dans la lutte contre la corruption ont eu un impact positif sur les économies africaines. Nous pensons que la Convention des Nations Unies contre la corruption fournit aux institutions financières internationales et nationales une base pour refuser de servir de refuge aux fonds pillés en Afrique et pour coopérer entièrement au rapatriement de ces fonds et capitaux, en tant que contribution à une croissance accélérée et au développement durable du continent. Les gouvernements africains sont résolus à faire tout le possible pour la réussite du NEPAD. Tout ce qu'ils demandent en retour est une contribution proportionnée pour compléter ces efforts dans un véritable esprit de partenariat et d'interdépendance mutuelle.

M. van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur à prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie en tant que pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie-et-Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine en tant que pays du Processus de stabilisation et d'association, et l'Islande, en tant que membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen, s'alignent sur cette allocution.

Je ne lirai pas cette dernière dans son intégralité, mais le texte en sera mis à la disposition des délégations.

L'Union européenne se félicite de ce que, pour la deuxième fois, les points subsidiaires « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international » et « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » soient abordés conjointement. Cela souligne une fois de plus l'étroite corrélation entre la paix, la sécurité et la stabilité, la bonne gouvernance politique et économique et le respect des droits de l'homme, d'une part, et le développement, de l'autre.

C'est précisément en raison de ces liens que l'Union européenne estime que l'événement de haut niveau de 2005 devrait aborder, d'une façon complète et équilibrée, tous les aspects de la Déclaration du Millénaire – à savoir les questions de développement et de non-développement aussi bien que la question de la réforme. L'Union européenne considère notre débat d'aujourd'hui comme une étape dans cette direction.

Dès le début, l'Union européenne a fortement appuyé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et elle continuera de le faire. Nous approuvons sans réserve la vision sur laquelle se base le NEPAD : un partenariat entre les pays développés et les nations africaines, basé sur un contrôle et une direction assumés par les Africains et pour les Africains. L'Union européenne reconnaît la nécessité de se concentrer sur la cohérence et le développement dans nos politiques d'ensemble. En travaillant ensemble dans l'esprit du NEPAD, nous pouvons contribuer conjointement à faire avancer l'Afrique vers les Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Afrique est au cœur de la politique de développement de l'Union européenne, et cela à juste titre. L'Afrique a un grand potentiel, comme le démontrent sa population et sa culture, ainsi que ses succès économiques et politiques au cours des dix dernières années. Mais l'Afrique a également ses problèmes qui perdurent. La moitié de la population y vit avec moins d'un dollar par jour. La prolifération des conflits armés, la corruption, les États en faillite, l'absence de développement économique, des infrastructures sociales inadéquates, de faibles normes en matière d'éducation, la dégradation de l'environnement et la pandémie du VIH/sida, tous ces

facteurs abaissent le niveau de vie dans cette partie du monde.

L'Union européenne, le plus grand fournisseur d'aide publique au développement (APD) et le plus gros investisseur dans les pays en développement, est pleinement consciente que les politiques de développement ne seront viables que si les économies en développement font partie de l'économie mondiale. Nous avons par conséquent décidé en 2001 d'introduire l'Initiative Tout sauf les armes amendant le Système généralisé de préférences, qui offre aux exportateurs des pays les moins avancés un accès libre aux marchés pour tous leurs produits. D'ici à 2008, les accords de partenariat économique régionaux avec quatre régions des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) entreront en vigueur, encourageant l'intégration régionale et une approche globale pour venir à bout des entraves au commerce et pour attirer des investisseurs. Associés à notre aide financière, nous sommes fermement convaincus qu'ils contribueront à créer un environnement propice à la croissance économique.

L'Union européenne poursuivra ses efforts constructifs pour garantir la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement qui place les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur des négociations commerciales. Nous sommes sortis de l'impasse depuis l'échec de la Conférence de Cancún en 2003, et les négociations ont repris. Nous espérons que ce cycle de négociations pourra être couronné de succès, maintenant qu'un cadre officiel pour la réforme a été mis en place. En juillet, un accord dans le secteur du coton, d'une importance critique pour plusieurs pays africains, a également abouti. Le coton fera partie des sujets de négociation dans le domaine de l'agriculture. L'Union européenne, pour sa part, a déjà aboli toutes les subventions à l'exportation et tous les droits de douane et a entrepris une réforme fondamentale de ses subventions aux producteurs de coton, éliminant l'aide qui fausse le plus le commerce.

Les efforts menés aux niveaux international et national visant à créer un environnement propice à un développement équitable et durable doivent aller de pair. Nous avons également compris que la croissance économique seule n'est pas suffisante, bien qu'elle soit une condition *sine qua non* de la réduction de la pauvreté. Les pays en développement eux-mêmes sont responsables au premier chef de la réduction de la pauvreté. Au niveau national, les éléments essentiels en sont la bonne gouvernance, la réforme des politiques,

la priorité donnée aux besoins sociaux et la prévention des conflits. Dans l'esprit de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'élimination de la pauvreté extrême sera impossible, à moins qu'elle ne soit associée à un plus grand engagement de construire et renforcer les institutions démocratiques, au respect et à la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, et à une prestation efficace et équitable des services publics.

À cet égard, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine est un outil extrêmement puissant et positif pour améliorer la gouvernance en Afrique. L'Union européenne (UE) félicite les 23 pays qui ont jusqu'à présent accepté d'adhérer au Mécanisme et les quatre pays où le processus d'évaluation a déjà été lancé. L'UE encourage les autres pays africains à y adhérer. Nous soutenons sans réserve le Mécanisme dans un esprit de partenariat et respectons pleinement le contrôle de ce processus par les Africains eux-mêmes.

Les organisations de la société civile peuvent également jouer un rôle important s'agissant d'exprimer clairement les intérêts des citoyens et de défendre leurs droits, de servir d'intermédiaire entre le citoyen et l'État et de mobiliser les communautés et les organisations locales. Il est également important d'augmenter la participation des femmes dans la vie politique.

La participation du secteur privé est également cruciale pour que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique soit un succès. Un secteur privé florissant est essentiel pour apporter à l'Afrique la prospérité économique, sociale et environnementale. Par conséquent, l'UE est d'avis que les investissements dans les pays africains pourraient être stimulés grâce à des institutions et des réglementations appropriées, à un régime commercial différent et à l'amélioration des infrastructures et du système bancaire.

L'UE se tient prête à apporter de l'aide par le biais de son engagement à l'APD et à l'allègement de la dette. Résoudre le problème de la dette extérieure africaine est crucial pour le développement durable des pays africains. Dans le cadre de l'élargissement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'Union européenne continue de s'attacher à garantir que les pays réunissant les conditions requises puissent atteindre et maintenir un niveau d'endettement tolérable, ce qui leur permet d'intensifier leurs efforts

pour éliminer la pauvreté et pour promouvoir la croissance. Nous nous félicitons de l'extension de la clause d'extinction de l'Initiative PPTE jusqu'à la fin de 2006, qui prend pour base d'admission aux bénéfices de l'Initiative les données de la fin 2004.

En ce qui concerne l'APD, le Conseil européen a redit à Bruxelles, en juin 2004, que l'UE devrait intensifier ses efforts pour remplir les engagements souscrits à Monterrey, y compris par la recherche de sources novatrices de financement. L'UE est en effet en voie de porter son niveau d'APD à 0,39 % du revenu national brut (RNB) en 2006, dans le cadre des efforts à plus long terme pour porter les contributions en APD à 0,7 % du RNB. L'Union européenne et les États membres fournissent déjà presque la moitié de l'aide au développement actuelle à l'Afrique.

L'UE a d'autre part accru considérablement ces dernières années sa contribution financière à la lutte contre le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose. Ces maladies font beaucoup de victimes en Afrique, causant un préjudice énorme à la production et à la croissance économiques, influençant très négativement les investisseurs étrangers et créant des problèmes dans les forces de maintien de la paix régionales. Nous restons préoccupés par les conséquences catastrophiques du paludisme dans les pays en développement où la prévention et un meilleur accès aux traitements pour les populations vulnérables pourraient apporter des résultats considérables, et nous suivons avec intérêt les progrès enregistrés récemment dans les essais cliniques d'un vaccin contre le paludisme. La communauté internationale doit augmenter ses efforts pour venir à bout des maladies infectieuses. Une façon de lutter contre ces pandémies est peut-être de travailler au renforcement des systèmes de santé nationaux en général. Nous souhaiterions également saluer les efforts de l'Organisation mondiale de la santé dans la lutte contre ces maladies. L'UE représente 55 % de toutes les annonces de contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et 65 % de l'aide mondiale à la santé et à la population dans les pays en développement. L'UE est aussi le plus grand donateur de contributions volontaires au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

L'UE note l'appui du système des Nations Unies au NEPAD et souhaiterait souligner l'importance de lier les activités opérationnelles des institutions du système des Nations Unies aux priorités du NEPAD.

Nous nous félicitons des mesures qui ont déjà été adoptées pour améliorer la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies afin d'appuyer le NEPAD et ses objectifs.

Ce débat est aussi consacré à la promotion d'une paix durable en Afrique. Les progrès majeurs que l'Afrique a réalisés pour le règlement des conflits sur le continent et pour le développement d'une capacité institutionnelle chargée de la prévention et du règlement des conflits ne laissent pas d'impressionner. L'Union africaine (UA) s'est fixé un programme ambitieux dans le domaine de la paix et de la sécurité. Avec l'UA aux commandes, l'Afrique a montré sa forte détermination, et son programme de sécurité est en train de devenir rapidement une réalité.

L'Union européenne se félicite des progrès réalisés par l'UA dans l'établissement d'une structure à l'échelle du continent pour la paix et la sécurité, en particulier de la création du Conseil de paix et de sécurité. L'UE se tient prête à travailler avec l'Afrique pour appuyer le Conseil de paix et de sécurité et pour aider à renforcer les capacités africaines de régler les conflits et d'y faire face, y compris par le biais du déploiement de missions de maintien de la paix africaines. À cet égard, nous nous félicitons également des progrès enregistrés en ce qui concerne la création des forces en attente africaines.

La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne est le principal instrument financier pour le développement et pour le renforcement de la coopération concrète, déjà forte, entre l'UE et l'Afrique dans le domaine crucial de la prévention des conflits et de la réaction aux conflits sur le continent. Deux cent cinquante millions d'euros ont été réservés pour promouvoir le maintien de la paix en Afrique par les Africains eux-mêmes et pour appuyer le processus de renforcement des capacités institutionnelles africaines. La facilité de soutien à la paix pour l'Afrique est utilisée en ce moment pour la première fois afin d'appuyer la mission d'observation de l'Union africaine au Darfour.

De plus, l'UE poursuit le développement des autres instruments à sa disposition, principalement dans le domaine de la politique européenne de sécurité et de défense, afin d'accroître encore davantage son appui aux initiatives africaines visant à prévenir, gérer et régler les conflits sur le continent.

L'UE se félicite de l'engagement pris par le G-8 d'appuyer les efforts visant à renforcer les capacités africaines afin de permettre à l'Afrique de s'engager plus efficacement dans la gestion et le règlement des conflits. Elle salue également l'aide précieuse de l'ONU dans ce domaine. L'efficacité des différentes activités menées doit être renforcée par de nouveaux efforts de coordination. Nous encourageons l'Union africaine à s'atteler à cette tâche.

Le nombre de pays africains en conflit diminue, ce qui est également dû aux efforts de l'Union africaine et d'organisations sous-régionales africaines telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe, en vue de rétablir la paix sur le continent. Mais l'instabilité continue dans nombre de pays et de régions. L'instabilité constante en Afrique est en partie responsable de la multiplication des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est, par conséquent, d'autant plus encourageant que les activités des Nations Unies soient de plus en plus souvent précédées ou accompagnées d'actions de rétablissement de la paix et de maintien de la paix d'organisations africaines, notamment au Burundi, au Darfour et en Somalie. L'Union européenne salue chaleureusement et respecte pleinement cette démonstration claire du rôle moteur assumé ici par l'Afrique et de sa prise en main de ses propres affaires, et elle voudrait saisir cette occasion pour réitérer sa volonté d'appuyer l'Union africaine dans ses efforts de stabilisation de la situation en matière de sécurité au Darfour et de faire office de médiateur dans les pourparlers d'Abuja.

L'Union européenne continue également de développer sa coopération avec l'ONU dans le domaine de la gestion des crises. Faisant fond sur l'expérience de l'Opération Artémis, à Bunia, en juin 2003, l'Union européenne met actuellement au point ses capacités de réaction rapide sous la forme de ce que l'on appelle les « battlegroups », unités de combat qui renforceront sa capacité de réponse aux demandes de l'ONU dans les situations de gestion de crise à court terme. En outre, l'Union européenne travaille à renforcer les liens de coopération avec l'ONU pour les opérations de gestion des crises civiles.

Dans les régions en crise de l'Afrique, « après le conflit » signifie malheureusement souvent « avant le conflit », puisque, trop souvent, les mêmes conflits

renaissent. Des efforts soutenus de consolidation de la paix après les conflits sont nécessaires. Nous devons faire preuve d'un engagement à long terme et en accepter les incidences du point de vue des ressources à débloquent. Trop souvent, le financement d'activités cruciales telles que la réinsertion des anciens combattants souffre d'un manque de contributions. La communauté internationale doit trouver les moyens de veiller à ce que les fonds consacrés aux activités de consolidation de la paix soient débloquent plus tôt et de manière plus prévisible après un conflit. À cet égard, la répartition entre les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires est à examiner.

Les pays africains sortant d'un conflit doivent être la plus haute priorité du système des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble. L'Union européenne salue la mise en place des Groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et le Burundi comme un premier pas précieux vers une conception plus globaliste et plus coordonnée de la stabilité à long terme et du bien-être des sociétés de ces pays. Ces expériences doivent servir à alimenter les débats en cours au sein de l'appareil intergouvernemental des Nations Unies autour de la recherche d'une réponse internationale cohérente aux pays en crise.

Les conflits de l'Afrique provoquent d'immenses souffrances humaines et ont un coût économique considérable. Il faut donc faire bien davantage pour passer d'une culture d'« extinction des incendies » et de gestion des conflits à une culture de prévention des conflits. Passer de la gestion des crises à la prévention des conflits exige une approche intégrée, fondée sur le principe que la responsabilité de la prévention des conflits incombe au premier chef aux États Membres. Toutefois, un véritable partenariat international est nécessaire pour aider les pays Membres à renverser la tendance actuelle.

Les problèmes africains sont également les problèmes de la communauté internationale. Veiller à ce que l'Afrique soit intégrée dans le progrès du monde est notre priorité principale. Sans aucun doute, la bataille contre la pauvreté doit être livrée sur ce continent. Ce n'est que si nous gagnons cette bataille que nous pourrions jeter les fondements d'une paix durable et de la stabilité sur le continent. Nous avons la conviction que, moyennant l'engagement et tous les efforts nécessaires, ainsi que l'impulsion et la volonté

politiques voulues, nous pouvons gagner cette bataille. Pour citer la célèbre star du rock, Bono, à cet égard : « Ce n'est pas une question de charité; c'est une question de justice. »

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de parler au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur cet important sujet.

Le Groupe des 77 est heureux de participer au débat sur cette importante question à la présente session de l'Assemblée générale, dans le contexte de deux rapports du Secrétaire général : le rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'appui international à son égard (A/59/206) et le rapport sur l'application des recommandations figurant dans le rapport, sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/59/285).

Ces rapports contiennent des aperçus riches et détaillés sur les progrès enregistrés ainsi que sur les problèmes et les contraintes rencontrés, au cours de l'année écoulée, dans la mise en œuvre du NEPAD, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Les deux rapports, complémentaires, offrent une perspective équilibrée des efforts des pays africains en faveur du développement économique et politique de l'Afrique et de l'appui de la communauté internationale à cette fin.

Le Groupe est heureux d'apprendre que les pays africains ont enregistré de grands progrès dans des domaines prioritaires du NEPAD comme l'agriculture, l'infrastructure, l'environnement, le tourisme, l'éducation, la santé, l'industrialisation, ainsi que les sciences et les technologies. Ces domaines sont importants pour la croissance et le développement durables de l'Afrique. Nous notons en particulier que les pays africains ont montré leur détermination à faire progresser la mise en œuvre du NEPAD grâce au développement de cadres de politique sectorielle, à la promotion de programmes et de projets précis et à l'établissement d'objectifs de dépenses pour certaines priorités sectorielles du NEPAD. Il est important que les secteurs où l'on a fixé des objectifs de dépenses comprennent l'agriculture, la santé, l'eau et l'assainissement, ainsi que les sciences et technologies, qui revêtent une importance capitale pour le développement de l'Afrique.

Le Groupe des 77 applaudit également aux progrès effectués par les pays africains au cours de l'année écoulée pour ce qui est du développement du Mécanisme d'évaluation intra-africaine par les pairs. Pas à pas, les modalités institutionnelles de ce Mécanisme ont été mises en place. Ce mécanisme est unique en son genre en ce qu'il montre la détermination de l'Afrique à améliorer et à renforcer tous les aspects de sa gouvernance par l'apprentissage mutuel et la mise en commun de données d'expérience. Mais même ainsi, un mécanisme d'examen par les pairs qui fonctionne est un honneur que l'Afrique se fait à elle-même, et non un prix que lui décerneraient ses partenaires ni même, pis encore, la transformation de ce mécanisme en contrainte ou en forme de conditionnalité contre leur appui au NEPAD.

Le NEPAD est fondé sur les doubles principes de la prise en main de ses affaires par l'Afrique et du partenariat. L'Afrique prend en main le processus, le dirige et le gère. Néanmoins, les dirigeants africains ont reconnu l'importance critique de l'appui international au NEPAD. La communauté internationale a promis cet appui dans différentes instances, et notamment dans cette Assemblée, en adoptant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dans la résolution 57/2 de l'Assemblée et d'autres résolutions subséquentes.

Les partenaires pour le développement de l'Afrique jouent un rôle important pour matérialiser l'esprit de partenariat du NEPAD. Comme le rapport sur le NEPAD l'a clairement indiqué, les partenaires pour le développement de l'Afrique ont pris une série de dispositions qui devraient favoriser la mise en œuvre du Nouveau Partenariat. Nous notons en particulier les diverses initiatives et mesures prises à cet effet par les pays développés – à travers l'allègement de la dette, le commerce, l'aide publique au développement et les politiques officielles pour appuyer le financement étranger direct en Afrique.

Pourtant, le rapport du Secrétaire général note que parvenir à la cohérence des mesures prises par les pouvoirs publics en faveur de l'Afrique dans le cadre de l'appui international au Nouveau Partenariat constitue un enjeu de taille. Le manque de cohérence dans les domaines du commerce, de l'allègement de la dette et de l'apport d'aide à l'Afrique entrave l'appui international à l'Afrique. Nous souscrivons donc pleinement à la recommandation selon laquelle les

partenaires pour le développement de l'Afrique doivent assurer la cohérence des politiques dans les mesures prises pour aider l'Afrique et doivent prendre des mesures concrètes pour accélérer la mise en œuvre du NEPAD en engageant des ressources financières destinées aux priorités sectorielles du NEPAD.

Tout aussi importante est la satisfaction du Groupe pour l'appui que certains de ses membres ont apporté à l'Afrique par une série de programmes de coopération Sud-Sud, conformément aux résolutions que l'Assemblée générale a adoptées par consensus ces deux dernières années. Il ressort du rapport du Secrétaire général concernant les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, que des progrès ont été accomplis dans l'application des recommandations figurant dans le rapport de 1998, bien que – comme nous le verrons plus en détail – des progrès aient été enregistrés dans certains domaines plus que dans d'autres.

Par suite de la mise en œuvre de certaines de ces recommandations, l'Afrique connaît à présent moins de conflits qu'en 1998, lors de la publication du rapport original, lorsque 14 États étaient en proie à des conflits armés et 11 traversaient des troubles politiques.

Le rapport reconnaît que la communauté internationale, les pays africains et les organisations régionales se sont activement efforcés de lutter contre le fléau que sont les conflits en Afrique. Le Secrétaire général note en outre que, si des progrès soutenus ont été enregistrés dans les domaines du rétablissement de la paix et du maintien de la paix, ils ont été plus modestes et plus lents dans celui de la réduction de la pauvreté, malgré les efforts considérables déployés par les pays africains pour mettre en œuvre le NEPAD et créer un environnement propice et adapté à la croissance économique.

Pour terminer, nous tenons à remercier le Secrétaire général de son appui aux efforts de développement que déploient les pays africains. Nous demandons instamment à la communauté internationale, en particulier aux États donateurs et aux institutions financières, ainsi qu'au secteur privé et à la communauté internationale, d'apporter une aide généreuse, compte tenu de ce cadre politique nouveau.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*): D'emblée, je voudrais au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) exprimer notre gratitude au

Secrétaire général pour son rapport (A/59/206) sur les progrès de la mise en œuvre de la résolution 58/233 sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Nous sommes satisfaits que plusieurs mesures aient été prises par la communauté mondiale et les organisations internationales pour appuyer la mise en œuvre du NEPAD. À cet égard, l'ANASE appuie de nouvelles mesures internationales et, en particulier, se félicite des initiatives tendant à renforcer les partenariats.

Le partenariat entre l'Asie et l'Afrique est un partenariat de longue date. La première rencontre historique s'est déroulée en 1955 à la Conférence de Bandung (Indonésie). Les nations des deux continents menaient alors une lutte commune pour se libérer des chaînes de la colonisation.

Aujourd'hui, il y a un défi différent à surmonter : il faut lutter contre le malaise de la pauvreté qui se manifeste dans une grande partie de l'Afrique et dans certains pays d'Asie. Une lutte commune se livre également pour une meilleure intégration dans l'économie mondialisée et pour assurer le développement durable en atteignant les cibles fixées dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que pour éradiquer le VIH/sida, le paludisme et autres maladies.

Cette communauté de conception a poussé les pays en développement à exprimer, d'une seule voix, leurs préoccupations. Dans le cas de l'Asie et de l'Afrique, nous avons affirmé notre détermination, entre autres moyens, en tirant au mieux parti du Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud et de plusieurs programmes dans le cadre de la coopération technique entre les pays en développement. Nous, pays membres de l'ANASE, sommes déterminés à maintenir un partenariat étroit avec l'Afrique dans notre intérêt mutuel, et nous sommes très fiers de prendre part à ces processus.

Qui plus est, l'ANASE et le NEPAD peuvent également s'avérer des liens importants dans la construction d'un pont au-dessus de l'Océan indien, reliant nos deux continents dans le cadre d'un nouveau partenariat stratégique. Les deux continents doivent tirer avantage de toutes les possibilités qu'offre une

collaboration mutuellement bénéfique, y compris à travers l'ANASE et le NEPAD.

La Conférence historique de Bandung, il y a 50 ans, a engendré un esprit unique de filiation et de solidarité entre les nations des deux régions, appelé « l'esprit de Bandung », qui résonne encore aujourd'hui dans les deux régions. Les principes de solidarité, d'amitié et de coopération incarnés par l'esprit de Bandung ont servi de source d'inspiration aux pays en développement, notamment à ceux de l'ANASE.

L'ANASE a elle-même noué des contacts avec d'autres organisations sous-régionales. En Asie de l'Est, nous nous sommes employés à établir des contacts plus étroits avec la Chine, le Japon et la Corée du Sud, grâce au processus ANASE +3. De même, nous avons encouragé de façon active le dialogue avec les pays d'Amérique latine grâce au Forum pour la coopération Asie de l'Est – Amérique latine et avec l'Europe, grâce aux réunions Asie-Europe. L'ANASE cherche à présent à encourager le dialogue et la coopération avec l'Afrique, de façon à établir un mode possible d'action plus concret. Ce dialogue a été engagé notamment par le Japon, grâce à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et à l'initiative prise par l'Indonésie et l'Afrique du Sud de convoquer la Conférence des organisations sous-régionales d'Asie et d'Afrique.

Durant le huitième sommet de l'ANASE tenu au Cambodge en 2002, le Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud a demandé aux dirigeants de l'ANASE, en sa qualité de Président de l'Union africaine, de coopérer avec l'Afrique sur le NEPAD et les questions d'intérêt commun. En réponse, la Présidente Megawati Soekarnoputri d'Indonésie a offert d'être co-hôte de la première Conférence de l'Organisation sous-régionale d'Asie et d'Afrique.

La première Conférence s'est tenue à Bandung (Indonésie) les 29 et 30 juillet 2003 et a joué un rôle vital de catalyseur qui a poussé l'Asie et l'Afrique à revitaliser les principes et processus de coopération qui avaient été lancés en 1955. Les Gouvernements indonésien et sud-africain sont par la suite convenus d'organiser le Sommet Asie-Afrique, qui se tiendra les 21 et 22 avril 2005 à Djakarta et qui sera immédiatement suivi de la commémoration du jubilé d'or de la Conférence Asie-Afrique, le 23 avril 2005 à Bandung. Le thème de ce sommet sera : « Revigorer

l'esprit de Bandung : œuvrer en vue d'un nouveau partenariat stratégique entre l'Asie et l'Afrique ».

Lors de la deuxième Conférence qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) les 19 et 20 août 2004, il a été convenu que le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique serait lancé par les dirigeants des deux continents durant le Sommet Afrique-Asie, qui aura lieu en avril 2005. Le Partenariat est conçu comme un véhicule permettant aux pays des deux régions de coopérer dans leur intérêt mutuel et a pour but d'encourager la paix, la prospérité et le progrès.

Je voudrais terminer en disant que l'ANASE et le NEPAD partagent une aspiration commune, à savoir la poursuite d'une voie de développement reposant sur les principes de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité. L'ANASE aimerait à cette fin réaffirmer son engagement en faveur de l'aboutissement du Sommet Asie-Afrique ainsi que du jubilé d'or de la Conférence Asie-Afrique de 1955, qui auront lieu tous les deux en 2005, et souligne le rôle important de la communauté internationale pour ce qui est d'assurer le suivi des résultats du Sommet Asie-Afrique de 2005.

M. Hackett (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur le point 38 a) de l'ordre du jour de l'ONU : « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international » et 38 b) : « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ».

Les pays de la CARICOM ont des liens historiques étroits et une longue tradition de coopération et de solidarité avec les pays d'Afrique : nous avons enduré ensemble l'expérience de l'esclavage, et un grand nombre d'esclaves africains sont arrivés sur nos rivages alors que la traite des esclaves battait son plein; nous avons participé au cours de la même période à la lutte contre la colonisation, qui a permis à nos pays d'accéder à l'indépendance; et nous nous sommes trouvés aux côtés des pays africains et notamment de l'Afrique du Sud dans sa lutte contre l'apartheid. Le point à l'ordre du jour, aujourd'hui, revêt une importance particulière pour les pays de la Communauté des Caraïbes. Si nous nous associons à la déclaration qui a été faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de

la Chine, nous voudrions cependant faire quelques remarques en notre nom propre.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général des deux rapports publiés sous les cotes A/59/206 et A/59/285, qui font beaucoup pour faciliter l'examen du point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Ils nous fournissent une analyse utile des progrès réalisés et des problèmes qu'il reste encore à surmonter pour parvenir au développement et pour instaurer la paix et la prospérité dans l'ensemble du continent africain.

Les États membres de la CARICOM sont encouragés par l'initiative prise par les pays d'Afrique en vue de jeter les bases du développement à long terme et de créer des conditions propices à une paix et à une sécurité durables sur ce continent. Ces efforts méritent le ferme appui de la communauté internationale. Je voudrais saisir cette occasion pour promettre l'appui total et la pleine coopération de la CARICOM à cet égard.

En considérant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les États membres de la CARICOM prennent note du fort sentiment d'appropriation du processus qui a été manifesté par les organisations et les pays africains, comme l'a montré l'intégration croissante des priorités du NEPAD dans les politiques et programmes nationaux. Nous sommes encouragés par les progrès qui ont été réalisés dans l'élaboration de cadres sectoriels, la mise en œuvre de programmes et de projets précis et l'affectation de crédits à certains secteurs prioritaires du NEPAD. Comme l'indique le rapport (A/59/206), ces progrès indiquent clairement une volonté d'assurer une cohérence de l'action dans la mise en œuvre du NEPAD.

Nous nous félicitons également du lancement d'initiatives spécifiques dans des domaines tels que l'infrastructure, la santé, l'éducation, l'environnement, le tourisme, l'agriculture, la science, la technologie et l'industrialisation. Étant donné que le secteur agricole est considéré comme étant au cœur du programme du NEPAD, je voudrais faire une observation précise sur ce secteur. Il est particulièrement méritoire que les gouvernements africains aient renforcé leurs recherches en matière d'agriculture et de développement ainsi que leurs systèmes technologiques agricoles et qu'ils se soient engagés en faveur de l'affectation d'au moins 10 % des ressources

budgetaires nationales à ce secteur. Cela montre non seulement qu'ils s'approprient de plus en plus le processus au plan national mais qu'ils reconnaissent le rôle crucial que joue l'agriculture aux fins du développement durable.

La création du Mécanisme d'évaluation intra-africaine est une initiative louable. Nous pensons que le Mécanisme aidera les pays africains à identifier les forces et les faiblesses du programme concernant les institutions, les politiques en place et les capacités, et qu'il contribuera à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du NEPAD. Le nombre accru des pays signataires et les progrès accomplis dans la réalisation de cette importante initiative témoignent de la confiance croissante qu'il suscite et du fait que les Africains ont pris en main la réalisation du programme NEPAD.

Malgré les résultats encourageants obtenus jusqu'ici, les États membres de la CARICOM constatent que de nombreuses difficultés et contraintes nous freinent dans la réalisation des objectifs du NEPAD. L'appui de la communauté internationale reste crucial pour la bonne réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat. L'Afrique continue de porter le lourd fardeau de sa dette et manque de ressources intérieures. La part de l'Afrique dans les échanges mondiaux reste infime, tandis que le continent est incapable d'attirer un niveau suffisant d'investissement direct étranger.

Si plusieurs pays développés ont accordé sous différentes formes un allègement de la dette, notamment en l'annulant purement et simplement, à plusieurs pays africains, la dette demeure un obstacle de taille au développement de nombreux pays africains. Le rapport nous apprend que l'atteinte du point de décision ne s'est pas accompagnée par la viabilité de la dette tant espérée. Nous sommes donc favorables à la prolongation de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés jusqu'à décembre 2006, afin de fournir le financement nécessaire à son achèvement et, partant, de rendre plus soutenable la situation de certains de ses bénéficiaires actuels, ainsi que celle des pays qui n'ont pas encore atteint le point de décision. De plus, les pays de la CARICOM s'associent à l'appel lancé en faveur de la mise en place d'un nouveau cadre pour la viabilité de la dette qui permettrait de régler avec une plus grande souplesse la crise de la dette extérieure et de réduire avec une meilleure volonté la dette des pays insolvable ou en passe de le devenir.

Cependant, il est clair que, parallèlement à l'allègement de la dette, il faut faire nettement plus en matière d'augmentation de l'aide publique au développement et de l'investissement direct étranger ainsi qu'en matière de réforme des politiques commerciales pour que l'Afrique puisse réaliser les objectifs du NEPAD et, en fin de compte, ceux du Millénaire pour le développement. De plus, l'assistance fournie dans tous ces domaines pourrait être plus efficace si l'aide fournie par les donateurs externes était mieux coordonnée.

Les États de la CARICOM demandent donc instamment une intensification des efforts internationaux en faveur du Nouveau Partenariat. Pour notre part, nous lui prêtons notre concours dans des domaines comme la réforme du système électoral et du secteur public et sommes disposés à étendre notre coopération dans la limite de nos moyens. En outre, nous pensons que le Forum du partenariat pour l'Afrique, créé afin d'approfondir le dialogue au profit du développement de l'Afrique, est susceptible d'accroître le potentiel de la coopération Sud-Sud au profit du NEPAD. À cet égard, les gouvernements africains pourraient envisager d'ajouter un ou plusieurs représentants d'autres régions de l'hémisphère Sud dans la composition du Forum.

J'en viens à présent aux questions de paix et de sécurité. Les États membres de la CARICOM jugent positifs les signes de diminution des conflits armés en Afrique. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/59/285), le nombre des pays de la région en proie à des conflits armés ou guerres civiles est passé de 14 en 1998 à six aujourd'hui. Une tendance similaire est constatée pour les pays traversant des crises ou des troubles politiques graves. Les États membres de la CARICOM se félicitent de la récente mise en place du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui, à notre avis, jouera un rôle central dans le règlement des conflits et la promotion d'une paix durable sur le continent.

Nous félicitons l'Union africaine du dynamisme avec lequel elle réagit aux grandes crises, telles que celle du Darfour.

Nous prôtons un resserrement accru de la coopération, au titre du Chapitre VIII de la Charte, entre l'ONU et les accords et organismes régionaux de l'Afrique.

Pour terminer, les États membres de la CARICOM sont d'avis que les signes encourageants de changement observés en Afrique doivent appeler en contrepartie un solide appui international, afin de consolider les acquis et d'engager le continent sur le chemin du progrès durable. Nous sommes prêts à épauler l'Afrique dans cette noble tâche.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation adresse ses remerciements au Secrétaire général pour les rapports dont nous sommes saisis.

Le rapport sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/59/206) présente les différents projets en cours dans les domaines de l'infrastructure, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'industrialisation, pour ne citer que quelques-uns des projets que l'Union africaine a mis sur pied afin d'accroître le développement du continent. Il va sans dire que, le développement étant un processus dynamique, la mise en œuvre de ces projets est interdépendante. J'aimerais toutefois faire quelques observations sur certains d'entre eux.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de l'infrastructure pour le développement de l'Afrique. À cet égard, j'aimerais souligner que le projet d'interconnexion du réseau électrique dans les pays de l'Afrique australe revêt une importance cruciale pour la sous-région et le continent tout entier. Cependant, nous sommes face à un problème qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices sur notre développement. Aussi, lors du dernier sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé : « La situation en matière d'approvisionnement électrique dans la région de la CDAA atteindra des niveaux de crise d'ici 2007 si aucune mesure concrète n'est prise pour accroître les capacités régionales de production électrique. »

Dans ce contexte, nous sommes reconnaissants à la Banque africaine de développement (BAfD) des fonds qu'elle a octroyés au NEPAD et engageons la communauté internationale à accroître la capacité de la BAfD à soutenir les efforts de développement déployés par l'Afrique dans ce domaine essentiel.

Les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur détermination et leur volonté d'accroître la production alimentaire, de réduire la faim et de transformer l'Afrique rurale en engageant une révolution verte sur le continent. Le Programme

intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique vise à installer la sécurité alimentaire sur le continent et à y éradiquer la pauvreté. La recherche et développement dans le domaine agricole est donc prioritaire. À ce propos, nous adressons tous nos remerciements à l'Agence canadienne de développement international de l'aide financière qu'elle apporte à la recherche et à la création de centres agricoles sur le continent.

Je tiens à souligner que l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la mise en œuvre du NEPAD reste prioritaire pour l'Union africaine. À la toute dernière assemblée, tenue à Addis-Abeba, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une déclaration sur la question, dans laquelle ils ont pris note des progrès accomplis et souligné l'importance d'étendre la parité des sexes aux niveaux sous-régional et national. À cet égard, nous sommes fiers qu'à sa toute première session, le Parlement panafricain soit présidé par une femme. C'est une preuve de l'engagement africain en faveur de l'égalité entre les sexes.

Dans son rapport, le Secrétaire général met en relief le rôle des communautés économiques régionales dans la mise en œuvre du NEPAD. Nous sommes d'avis que les communautés économiques régionales sont essentielles dans ce processus, dans la mesure où elles représentent les pierres qui forment l'édifice de l'Union africaine. Convaincue de ce rôle majeur, la CDAA a organisé à l'attention de ses membres un atelier de deux jours dans le but de dégager des synergies entre le NEPAD et le plan stratégique indicatif de développement régional de la CDAA. Cette rencontre a également été l'occasion de constater la corrélation entre la mise en œuvre du plan stratégique indicatif de développement régional, le NEPAD et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les obstacles et les contraintes liés à la mise en œuvre du NEPAD sont bien exposés dans le rapport, et je ne les répéterai donc pas. Toutefois, je tiens à insister sur le fait que l'appui extérieur accordé au NEPAD représente un complément des efforts déployés par les pays africains dans le cadre de ce partenariat. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les différents efforts et initiatives entrepris pour soutenir le développement de l'Afrique. En outre, nous nous efforçons d'accroître la coopération Sud-Sud, car elle continue de jouer un rôle important dans le développement du continent.

L'ONU est au cœur de la mobilisation de l'appui international au NEPAD. Mais, comme nous le savons tous, le système des Nations Unies, qui appuie depuis longtemps le développement de l'Afrique, ne peut continuer à le faire que si les États Membres lui assurent un soutien financier. C'est pourquoi la capacité des Nations Unies dépend de l'engagement des États Membres. Les conclusions et les recommandations du Secrétaire général sont valides et correspondent à l'esprit de partenariat qui est nécessaire pour mettre en œuvre le NEPAD et pour aider l'Afrique à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour ce qui est de l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/59/285), nous sommes encouragés par les progrès qui ont été effectués. Nous notons, par exemple, que seuls six pays africains peuvent être considérés comme étant en proie à un conflit armé aujourd'hui, contre les 16 qui étaient dans la même situation lorsque le premier rapport sur la question a été publié en 1998. Nous notons également que les pays africains et les organisations régionales du continent ont sérieusement entrepris de remédier au fléau des conflits en favorisant les négociations de paix et en apportant leurs bons offices pour la conclusion d'accords de paix. À l'évidence, notre but est de débarrasser complètement l'Afrique des conflits armés.

L'Union africaine a créé le Conseil de paix et de sécurité et est sur le point de constituer une force africaine de réserve pour permettre à l'Afrique de mener des opérations de paix véritables et pour améliorer la sécurité collective. Nous notons avec satisfaction la réponse positive qu'apportent l'ONU et la communauté internationale aux situations de conflit en Afrique.

Aussi louable que soit cette évolution en matière de maintien et de consolidation de la paix, les progrès sont restés modestes et la mise en œuvre de la plupart des recommandations a été lente. Nul besoin de rappeler qu'il ne peut y avoir de paix sans développement et qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix. Aussi, les efforts de paix doivent-ils aller de pair avec les efforts en faveur du développement économique.

Une autre source de préoccupation pour nous tient au fait que, si certains conflits anciens ont été réglés, de nouvelles menaces à la paix et à la stabilité sont apparues, comme par exemple la propagation du VIH et du sida. Nous appelons donc les Nations Unies et la communauté internationale à s'engager aux côtés de l'Afrique et à entreprendre d'importants efforts pour l'aider à mettre en œuvre le NEPAD et ses domaines prioritaires. Ce n'est qu'alors que nous pourrons garantir la paix et le développement durables sur le continent africain.

La Déclaration d'Abuja sur la lutte antipaludique en Afrique est une initiative collective prise par les chefs d'État africains pour s'attaquer à cette grave maladie, qui fait tant de victimes en Afrique. Bien que la soixantième session de l'Assemblée générale doive évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs prévus pour la mi-parcours, la gravité de cette maladie justifie que la question soit examinée à la présente session.

En Namibie, le paludisme continue de constituer un important problème de santé publique et exige donc une attention spéciale s'agissant de surveiller les tendances, d'élaborer des stratégies d'endiguement et de garantir des activités de prévention à tous les niveaux du système de santé. La Namibie est sujette aux épidémies à tendance saisonnière, influencées essentiellement par les pluies. Nous avons créé le Programme national de contrôle des maladies à vecteurs, qui est chargé de formuler et de mettre à jour les politiques et les orientations sur le contrôle et la prévention du paludisme et, par conséquent, de prévenir les décès, de réduire le nombre de malades et les pertes socioéconomiques causées par le paludisme et d'autres maladies à vecteurs en améliorant et en renforçant progressivement les capacités locales et nationales.

Le nombre de cas de paludisme semble avoir diminué durant la période 2002-2003. Cette baisse peut être attribuée à l'amélioration des activités de contrôle des vecteurs ainsi, en partie, qu'aux changements climatiques qui se sont traduits par des saisons de transmission du paludisme relativement courtes.

Pour promouvoir la prise de conscience, la Semaine de sensibilisation au paludisme, la Journée du paludisme de la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Journée africaine du paludisme ont toutes été célébrées en Namibie. Nous avons

également formé des instructeurs qui, à leur tour, en forment d'autres aux niveaux des districts et des installations sanitaires. Il en est résulté une amélioration des activités de surveillance épidémiologique dans plusieurs districts. Toutefois, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire.

Par ailleurs, différents partenaires nous ont fait don de plus de 42 000 moustiquaires cette année, dont 36 000 fournies par l'Organisation mondiale de la santé, 7 000 par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le reste donné par la Shell, la Old Mutual et la Standard Bank de Namibie. La plupart de ces moustiquaires ont été distribuées aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans. Grâce à l'Union européenne, notre programme et nos services d'appui disposent actuellement des infrastructures suffisantes, ce qui permet d'améliorer la qualité de notre travail.

Tout en saluant l'effort de plaidoyer en faveur d'un partenariat, nous voudrions suggérer que la collaboration au niveau des pays inclue également la sensibilisation, de manière à contribuer également à la prévention. La non-disponibilité des produits médicaux du fait de leur coût élevé ne nous laisse d'autre choix que de recourir aux moustiquaires imprégnées d'insecticide.

Comme le rapport l'indique, les facteurs qui contribuent au paludisme sont pluridimensionnels et exigent, par conséquent, une réponse complète. La résistance aux traitements antipaludiques, combinée au manque d'accès aux thérapies combinées, aggrave la situation. En conséquence, le modèle pilote testé par l'OMS est l'une des réponses que les personnes infectées par le paludisme attendent pleines d'espoir. Nous devons centrer notre attention sur un traitement auquel les vecteurs ne résistent pas et qui soit à la fois largement disponible et abordable.

Nous prions la communauté internationale de verser des contributions généreuses au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Cela est indispensable si l'on veut que le Fonds vienne compléter les efforts déployés par les pays touchés, en particulier les pays africains.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général de son rapport intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : deuxième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de

l'appui international » (A/59/206). Ma délégation apprécie les efforts qui ont été déployés pour préparer ce document.

La délégation chinoise tient à remercier le représentant du Qatar de sa déclaration, prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La délégation chinoise a étudié attentivement le rapport du Secrétaire général. Nous nous félicitons de voir que, grâce aux efforts collectifs et individuels accomplis par les pays africains, des progrès remarquables ont été faits pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Les pays africains ont élaboré conjointement des cadres sectoriels. Des programmes et des projets précis ont été exécutés et un index des priorités du NEPAD a été compilé. En outre, des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, tels que l'infrastructure, la santé, l'éducation, l'environnement, le tourisme, l'agriculture, la science, la technologie et l'industrialisation.

Parallèlement, nous notons aussi que l'Afrique reste confrontée à de nombreuses difficultés, à beaucoup de défis et d'obstacles qui l'empêchent de mettre véritablement en place et en œuvre les objectifs du NEPAD. Pour surmonter ces difficultés et relever ces défis, le Secrétaire général a présenté trois recommandations que ma délégation approuve pleinement. Je voudrais partager ici avec l'Assemblée les vues de mon gouvernement sur la façon d'aider l'Afrique à mettre le NEPAD en œuvre.

Premièrement, nous croyons que la communauté internationale doit s'efforcer de créer un environnement économique et financier extérieur favorable au développement de l'Afrique. L'Afrique ne saurait se développer seule sans une assistance et un appui vigoureux de la communauté internationale. Lorsqu'ils cherchent à mettre en œuvre le NEPAD, les pays africains sont en butte à toute une gamme de difficultés substantielles en matière de ressources financières, de technologies, de dette, de commerce et d'investissements. Sans un ordre économique et financier international ouvert, équitable, démocratique et transparent, les pays africains auront de grandes difficultés à réaliser leur développement.

Deuxièmement, l'aide publique au développement accordée aux pays africains doit augmenter. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que, par rapport à l'année précédente, l'APD accordée aux pays

africains en 2003 a augmenté de 3,9 %, ce qui reste encore bien inférieur au niveau requis par le consensus de Monterrey et le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. C'est pourquoi la communauté internationale, en particulier les pays développés donateurs, devraient s'acquitter de leurs engagements, accroître radicalement l'APD accordée aux pays africains, en particulier aux pays les moins avancés, et laisser les pays africains contrôler et diriger l'utilisation de l'APD.

Troisièmement, la coopération Sud-Sud avec les pays africains doit être effectivement renforcée afin de concrétiser le développement commun des pays en développement. Le Secrétaire général a fait observer dans son rapport que la coopération Sud-Sud est devenue un complément important de la coopération internationale pour le développement et a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat. Nous sommes complètement d'accord avec cette opinion. Nous demandons aux pays en développement de promouvoir avec force le Système global de préférences commerciales entre pays en développement et de mettre en marche une coopération Sud-Sud fructueuse.

Quatrièmement, la prévention et le règlement des conflits constituent une garantie importante pour le développement de l'Afrique. L'ONU doit intensifier son rôle de prévention des conflits, de consolidation de la paix, de maintien de la paix et de reconstruction d'après conflit en Afrique, et renforcer sa coordination et sa coopération avec les organisations africaines régionales et sous-régionales compétentes.

Un élément important de la politique étrangère de la Chine porte sur le développement de relations d'amitié et la coopération avec les pays et les peuples d'Afrique afin de les appuyer et de les aider dans leurs efforts en vue de réaliser des progrès économiques et sociaux. Afin de renforcer la coopération Sud-Sud, la Chine et les pays africains ont pris la mesure importante de créer le Forum pour la coopération entre la Chine et l'Afrique. La Chine a procédé à des échanges et à une coopération considérables et substantiels avec les pays africains. Le Gouvernement chinois a déjà signé des accords d'annulation de la dette avec 31 pays africains et annulé les dettes de plus de 60 % du montant total dû à la Chine. Parallèlement, le Gouvernement chinois a décidé d'octroyer le statut

hors taxe à certains produits exportés vers la Chine par les pays africains les moins avancés.

Enfin, je souhaiterais annoncer que le Gouvernement chinois est prêt à appuyer le développement de l'Afrique et la mise en œuvre du NEPAD par le biais du Forum pour la coopération entre la Chine et l'Afrique et toute autre voie de coopération.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation apprécie la compétence avec laquelle, Monsieur le Président, vous continuez de diriger nos délibérations. Nous remercions le Secrétaire général de son deuxième rapport sur le progrès de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'appui international qui lui est accordé. Nous souscrivons également à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom de l'Union africaine, et à celle faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'objectif du NEPAD s'appuie sur une vision commune : une conviction ferme et unanime que les Africains doivent d'urgence éliminer la pauvreté et mettre leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance soutenue et d'un développement durable, tout en jouant un rôle actif dans le système économique et politique mondial.

Ma délégation tient à réaffirmer l'attachement du Kenya à la promotion d'une croissance accélérée et d'un développement durable en éradiquant la pauvreté grave et généralisée, en mettant un terme à la marginalisation de l'Afrique, en accroissant la compétitivité et le pouvoir de négociation du continent dans le processus de mondialisation et en rétablissant la paix, la sécurité et la stabilité. C'est pourquoi mon gouvernement a intégré cette initiative dans son processus de planification économique. À cet égard, la mise en œuvre de l'ordre du jour du NEPAD est essentielle à la réalisation des aspirations du Kenya, comme l'indique notre stratégie de redressement économique pour la création de richesses et d'emplois.

Le Kenya a manifesté son attachement à relever le défi que représentent le nouveau départ et la direction stratégique énoncés dans le NEPAD en créant un comité directeur national chargé de coordonner la participation du pays à l'initiative du NEPAD et, plus précisément, de promouvoir un véritable partenariat entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile. Ce comité est également un mécanisme propre à

favoriser un engagement constructif avec les partenaires du développement pour ce qui est, en particulier, de l'harmonisation des flux et des procédures de l'aide dans la mesure où ils influent sur la mise en œuvre des activités du NEPAD.

Au deuxième sommet du NEPAD pour l'Afrique de l'Est, tenu au Kenya en octobre de l'année dernière, le secrétariat a été chargé de coordonner les activités régionales du NEPAD. Les Gouvernements du Burundi, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, de Maurice, de l'Ouganda, du Rwanda, du Soudan et de la Tanzanie ainsi que les représentants du Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de diverses missions diplomatiques et organismes des Nations Unies ont assisté à ce sommet.

Un des éléments clefs de la mise en œuvre du NEPAD est le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Ce Mécanisme axé sur le volontariat est ouvert à tous les États membres souhaitant procéder, par des examens périodiques, à une évaluation des progrès accomplis dans l'amélioration des normes des droits de l'homme, la promotion de la bonne gouvernance politique et économique et la saine gestion des entreprises, ainsi que des normes démocratiques. Nous pensons que cela montre le sérieux avec lequel le continent africain entend s'attaquer aux véritables questions de gouvernance qui font obstacle au développement.

Je suis heureux d'annoncer que le Kenya a été parmi les premiers pays à adhérer au Mécanisme. Nous notons avec satisfaction que 23 pays y adhèrent déjà. En juillet de cette année, Graça Machel a conduit une mission d'appui en vue d'évaluer l'état de préparation du Kenya et sa capacité de participer au processus d'évaluation intra-africaine. La mission a également évalué le degré de participation des principaux partenaires au processus d'évaluation nationale.

Ma délégation est heureuse d'annoncer que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine continue d'attirer des participants et d'être de mieux en mieux accepté par de nombreux partenaires au Kenya. Mon gouvernement est résolu à faire en sorte que le processus d'examen bénéficie d'une pleine participation. Par conséquent, ce mécanisme d'évaluation nécessite des informations qui couvrent divers domaines et de vastes secteurs de la société.

Cela permettra au concept de contrôle local ou national et de gouvernance sociale, politique et publique de pleinement prendre racine dans la société.

À cet égard, le Gouvernement est en train d'instituer un conseil national d'administration du NEPAD, composé de représentants de la société civile, du secteur privé et du Gouvernement et chargé de superviser la bonne gestion du processus d'évaluation. Nous espérons qu'il sera fait part aux partenaires du Kenya de notre expérience concernant ce mécanisme.

Nous nous félicitons de ce que l'Organisation des Nations Unies et le Groupe des Huit appuient l'initiative le NEPAD, mais nous constatons que les engagements pris envers le NEPAD n'ont pas été pleinement honorés. Nous demandons donc instamment à nos partenaires de développement de tenir leurs promesses.

Le paludisme, qui est l'une des plus graves maladies parasitaires tropicales du monde, fait plus de morts que n'importe quelle autre maladie contagieuse. C'est aussi encore la principale cause de décès parmi les enfants en Afrique subsaharienne – environ un million chaque année. Le taux de mortalité chez les adultes est relativement plus bas, mais de fréquentes crises débilitantes nuisent à la qualité de vie des personnes qui en souffrent de façon chronique.

En tant que signataire de la Déclaration d'Abuja sur l'initiative « Faire reculer le paludisme », le Kenya a aboli les taxes et tarifs imposés aux moustiquaires imprégnées d'insecticide. Une stratégie nationale de lutte contre le paludisme a été mise en place, qui vise à améliorer la gestion des cas de paludisme à tous les niveaux du secteur de la santé; à réduire le risque de paludisme durant la grossesse; à accroître l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide et de technologies de lutte contre les vecteurs; et à réagir aux épidémies de paludisme.

Enfin, le Conseil national pour la lutte contre le paludisme a été reconstitué et est devenu le Comité de coordination interinstitutions. Il s'agit d'un instrument de gestion politique et financière plus efficace pour mobiliser et orienter des fonds en vue de les investir dans la lutte contre le paludisme. Le Gouvernement a l'intention de réduire la morbidité et la mortalité de 30 % parmi la population kényane d'ici à 2006 et de maintenir des niveaux de contrôle renforcés jusqu'en 2010.

Nous nous félicitons de ce que le coordonnateur des stratégies de la Campagne de lutte antipaludique de l'Organisation mondiale de la santé ait annoncé que des essais effectués au Mozambique semblent indiquer qu'un vaccin contre le paludisme commence à donner des résultats prometteurs. Cela serait une avancée considérable dans la lutte contre l'une des maladies les plus dévastatrices qui fait obstacle au développement. Nous remercions nos partenaires de développement et le Fonds mondial des Nations Unies pour leur soutien technique et financier dans la lutte contre les maladies contagieuses.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour les deux rapports qu'il a présentés sur les questions qui font l'objet d'un débat aujourd'hui, à savoir, celui sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et celui sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Ma délégation souhaite également s'associer à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom de l'Union africaine et par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Dans son rapport sur le NEPAD, le Secrétaire général souligne les mesures et actions politiques prises par les pays et les institutions d'Afrique en vue de mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et reconnaît que les pays africains ont fait ressortir l'importance qu'ils accordaient aux priorités du NEPAD en leur allouant des crédits, mettant ainsi en pratique le principe du contrôle des projets par les Africains.

Dans le même temps, le Secrétaire général fait ressortir les sévères contraintes et les graves défis auxquels se heurte le Partenariat. Il est clair que malgré toutes les mesures et les engagements pris par les pays et institutions de l'Afrique, la principale contrainte demeure le manque de ressources financières et autres. Il est évident que si l'on veut que le NEPAD soit une réussite, il doit devenir un véritable partenariat entre l'Afrique et le reste de la communauté internationale.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne ce que la communauté internationale a accompli, mais il conclut en disant que cela ne suffit pas. Il fait particulièrement référence au problème de la cohérence de l'action politique et déclare, à juste titre, qu'il

faudrait que les pays développés soient amenés à augmenter le volume de l'aide et l'efficacité de celle-ci, à réformer les politiques commerciales et à alléger la dette en faveur de l'Afrique. Nous sommes heureux de voir qu'au paragraphe 36 du rapport, il est fait référence à la nécessité de

« tenir plus expressément compte de l'impact du service de la dette sur les ressources nécessaires pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement »,

car cela correspond à l'esprit qui a présidé au consensus de Monterrey, qui préconise l'inclusion de mesures d'allégement de la dette, à considérer comme une source de fonds permettant de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ma délégation pense que la cohérence politique peut naturellement découler d'une volonté politique claire et d'un engagement résolu de contribuer au bien-être du peuple africain. À cet égard, ma délégation apprécie la création du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous attendons avec intérêt son évaluation finale de l'étendue et de la pertinence de l'aide internationale en faveur du NEPAD, ainsi que ses recommandations sur les mesures que la communauté internationale devrait prendre pour renforcer la mise en œuvre de l'initiative.

Cette initiative louable est totalement dans la ligne de la notion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies est l'un des piliers du soutien international au NEPAD et a un rôle clef à jouer dans la mobilisation d'un tel soutien. Ces idées étaient en fait déjà présentes dans la déclaration et la première résolution sur le NEPAD, adoptées à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Par conséquent, cela ne devrait surprendre personne si je dis que ma délégation est quelque peu perplexe face au sentiment que traduit le langage des conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/59/206). Le rapport affirme que les pays africains « devront tout faire pour atteindre, dans les meilleurs délais, les objectifs fixés » (*ibid.*, par. 67), mais lorsqu'il aborde le rôle des partenaires de développement de l'Afrique, le rapport ne fait que suggérer que ceux-ci « peuvent soutenir plus concrètement les travaux entrepris par les pays africains » (*ibid.* par. 68).

Nous jugeons cet aspect du rapport regrettable, car l'Organisation des Nations Unies est censée jouer un rôle fondamental dans la mobilisation de l'appui international, et le langage qu'elle emploie ne devrait pas contenir davantage de consignes à l'attention des pays africains que vis-à-vis du reste de la communauté internationale. Des actions plus précises devront viser à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, qui ont été si bien saisis dans la Déclaration du Millénaire et si clairement exprimés dans le programme du NEPAD.

Nous espérons un vigoureux effort de la part de l'ONU pour susciter un appui international à la mise en œuvre du NEPAD, afin de l'aider à devenir un véritable partenariat, comme le prévoyaient ses fondateurs et partisans. Un sommet Asie-Afrique va déjà se tenir en mai 2005 en Indonésie pour resserrer les liens entre les deux régions. La Conférence des organisations sous-régionales d'Asie et d'Afrique (AASROC) fêtera le cinquantenaire de la Conférence Asie-Afrique de 1955 qui s'était tenue à Bandung, en Indonésie, et avait abouti, entre autres, à la naissance du Mouvement des pays non alignés.

Sur la question des causes des conflits et de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son rapport approfondi et complet (A/59/285). Celui-ci souligne à juste titre les progrès réalisés dans le règlement des conflits et des luttes intestines sur le continent depuis le rapport initial du Secrétaire général sur ces questions, publié en 1998 (A/52/871). Le Secrétaire général fait remarquer que la prévalence des conflits sur le continent africain a diminué au cours des six dernières années. Il souligne également les efforts de l'Afrique et de la communauté internationale visant à améliorer la capacité de l'Afrique de se charger non seulement de la prévention des conflits, mais aussi du maintien de la paix et de la reconstruction d'après conflit sur le continent.

Le rapport reconnaît que l'Union africaine joue un rôle efficace dans la gestion et le règlement des conflits en Afrique par la création de structures au sein de l'organisation, comme le Conseil de paix et de sécurité, ainsi que par l'intermédiaire des organisations sous-régionales de l'Union africaine. Une difficulté qui subsiste dans ce domaine consiste à éclaircir les rapports entre les structures africaines et leurs efforts, d'une part, et l'appui de la communauté internationale d'autre part. À cet égard, la question reste à examiner

de l'apport d'un appui moral et matériel de la communauté internationale aux efforts africains.

Un autre problème très important que souligne le rapport du Secrétaire général concerne la prise en charge de la consolidation de la paix et du développement après les conflits, et le financement du redressement des pays touchés. L'introduction de mandats de maintien de la paix multidisciplinaires représente déjà un pas dans la bonne direction, qui pose les bases de la consolidation de la paix après le conflit. Il est essentiel que les populations voient les dividendes de la paix à la fin du conflit et que les autorités de l'après-conflit aient les moyens de répondre aux besoins de la population. C'est là un facteur critique pour éviter une rechute dans le conflit et l'instabilité civile.

Ma délégation accueille avec satisfaction les références spécifiques que fait le Secrétaire général dans son rapport aux situations en Guinée-Bissau et au Burundi, ainsi qu'aux rôles joués par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) pour répondre aux besoins critiques de ces deux pays. Comme j'ai eu l'honneur de présider les Groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et le Burundi, je tiens à confirmer l'avis du Secrétaire général au sujet de la souplesse et de la clairvoyance qu'ont démontrées le FMI et la Banque mondiale dans leurs rapports avec la Guinée-Bissau et au Burundi. Les réponses de la communauté des donateurs aux difficultés auxquelles ces deux pays sont confrontés n'ont malheureusement pas encore été suffisantes pour consolider le rétablissement d'après conflit.

Les groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social ont également pu compter sur des partenaires très réceptifs, le Conseil de sécurité et son Groupe consultatif spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Ces deux organes majeurs que sont le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont collaboré, dans le cadre des mandats respectifs que leur a confiés la Charte, pour trouver les moyens de combler l'écart entre la paix et le développement et de traiter de façon cohérente les dimensions socioéconomique et politique de la reconstruction d'après conflit. Ces efforts ont déjà produit des résultats positifs et ouvrent des perspectives prometteuses pour l'avenir.

Ma délégation appuie la conclusion du Secrétaire général selon laquelle la consolidation de la paix et de la sécurité et la mise en place de conditions propices au développement durable exigent que la communauté internationale s'engage plus sérieusement dans la lutte contre la pauvreté sur le continent africain. Nous nous félicitons de son affirmation selon laquelle il est devenu urgent d'accélérer la mise en œuvre du NEPAD grâce à un appui vigoureux de la communauté internationale.

Ma délégation partage également l'idée qu'il faut renforcer la coopération entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations régionales et sous-régionales du continent. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants au Secrétaire général des instructions qu'il a données aux institutions et autres éléments concernés du système des Nations Unies de rechercher de nouvelles approches à la collaboration avec l'Union africaine. Ma délégation est persuadée que ces institutions mondiales trouveront en l'Union africaine un partenaire très enthousiaste.

M. de La Sablière (France) : Nous nous retrouvons aujourd'hui pour le rendez-vous annuel de l'Assemblée autour de l'Afrique. Il est naturel et satisfaisant que l'Afrique trouve ainsi une place privilégiée parmi les priorités de notre organe universel, au moment où son ordre du jour devient plus cohérent et plus fort. Le débat qui nous rassemble sous votre autorité, Monsieur le Président, et les activités organisées à cette occasion durant la semaine illustrent à la fois la dynamique créée par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, initiative des pays africains, et notre engagement collectif à renforcer encore notre partenariat avec l'Afrique.

L'année écoulée, nous nous en réjouissons, a été riche en initiatives et en actions concrètes menées par les pays africains en premier lieu, mais également par leurs partenaires et par le système des Nations Unies. Le rapport du Secrétaire général (A/59/206) présente clairement ces décisions et ces mesures. Ses recommandations appellent à les approfondir, à les rendre plus cohérentes, à identifier les priorités. La France est, pour sa part, résolue à les mettre en œuvre.

La présidence néerlandaise de l'Union européenne a rappelé à l'instant l'engagement des Européens à soutenir les projets définis par les pays africains pour la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, le progrès économique et social et la

protection de l'environnement. Elle a souligné à juste titre combien l'Afrique se trouvait, plus que jamais, au cœur de notre politique commune en faveur du développement. L'action constante de la France s'inscrit naturellement dans ce contexte.

L'Afrique et les défis auxquels elle fait face reviennent également enfin au premier plan des priorités internationales. Les principes et les objectifs définis au Sommet du Millénaire nous engagent tous et partout. Mais nous savons l'enjeu particulier qu'il constitue en Afrique. Le NEPAD a été rejoint et soutenu par le partenariat de Monterrey et par les actions décidées à Johannesburg. Les institutions financières internationales renforcent elles aussi leurs activités en Afrique. À l'Organisation mondiale du commerce, les États commencent à en comprendre les spécificités.

Le Groupe des Huit cherche qu'en à lui à mobiliser depuis plusieurs années la communauté internationale autour d'initiatives qui bénéficient d'abord à l'Afrique. Je pense notamment à la dette des pays pauvres, à l'aide publique au développement ou à la lutte contre le VIH/sida. Depuis Gênes en 2001, plus à Kananaskis et à Evian l'année dernière, le G-8 a apporté son plein appui aux initiatives des pays africains et bien sûr au NEPAD. L'Assemblée générale a reconnu cette contribution positive. Cette année, le Sommet de Sea Island l'a à nouveau évoqué. La France se réjouit que la future présidence britannique du G-8 ait placé l'Afrique au premier rang de ses priorités.

De l'ensemble des réalisations des 12 derniers mois autour du NEPAD, je voudrais relever quatre points particuliers.

Premier point : des progrès visibles ont été accomplis dans la mise en œuvre du volet paix et sécurité. L'architecture institutionnelle se met en place. La Commission de l'Union africaine joue un rôle déterminant à cet égard en bonne intelligence avec les États Membres et les organisations régionales concernées. Les résultats sont aussi le fruit d'une collaboration remarquable entre les Africains et leurs partenaires. La France y a fortement contribué, par la participation à des actions préventives et de consolidation de la paix, par le renforcement des capacités africaines en matière de maintien de la paix, par le soutien aux organisations régionales. L'Union européenne, comme vient de le rappeler la présidence, a mis en place une facilité de paix déjà dotée de

250 millions d'euros. Des efforts sont encore nécessaires. L'Union africaine doit pouvoir bénéficier d'une assistance prévisible sur la durée, et non au coup par coup. La coordination et la complémentarité entre l'Union africaine, les organisations régionales, l'ONU et les donateurs doit être améliorée.

Enfin, au-delà du financement des opérations de maintien de la paix, la France estime que la communauté internationale devrait se doter d'un outil pour accompagner les pays en sortie de crise à faire face aux dépenses qui s'imposent dans la période fragile à la frontière du conflit et du postconflit. Comme nous le voyons aujourd'hui dans plusieurs pays d'Afrique, ces besoins sont importants, précoces et simultanés. Je pense par exemple au processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ou à la restauration de missions régaliennes de l'État et des services publics de base. Il n'est plus possible d'improviser des solutions ad hoc comme nous le faisons trop souvent. La France souhaite que la réflexion engagée à ce sujet aboutissent le plus rapidement possible.

Deuxième point : le Mécanisme d'évaluation par les pairs qui s'installe progressivement et devient une réalité concrète. La France encourage naturellement cette innovation au cœur du NEPAD et salue l'engagement des premiers pays à s'être porté volontaires. Elle suit avec intérêt le dialogue et les échanges qui se mettent en place. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes une certaine expérience de ce type de dispositifs, au sein de l'Union européenne ou de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et nous en mesurons les enjeux. Le Mécanisme d'évaluation par les pairs est l'instrument des pays africains. Nous savons également le rôle qu'il joue au sein du partenariat renforcé entre le NEPAD et les pays donateurs.

Troisième volet du triptyque : le développement économique et social. Les travaux sont nombreux et importants. Je voudrais simplement mentionner certaines des priorités définies par le NEPAD et que nous appuyons fortement, avec l'Union européenne, l'ONU et le G-8. Ces priorités sont à la fois interdépendantes et cruciales pour le succès de l'ensemble : la lutte contre le VIH/sida et les autres grandes maladies, l'éducation, l'emploi, l'agriculture, l'eau et l'assainissement, la protection de l'environnement et les infrastructures, notamment régionales. Pour chacune de ces priorités, des plans et

des projets sont élaborés au sein du NEPAD. Nous souhaitons qu'ils soient soutenus. Pour sa part, l'aide publique au développement de la France a fait siennes ces priorités. Pour ce qui concerne l'Afrique, elle est désormais, en quelque sorte, « népadisée ».

Quatrième et dernier point : le financement du développement, indispensable à la réussite du NEPAD et des pays africains. La France se réjouit tout particulièrement de l'augmentation de l'aide publique au développement mondiale ces dernières années. Elle y apporte sa contribution : l'engagement pris d'atteindre 0,5 % de notre produit intérieur brut en 2007 sera tenu, peut-être avant même l'échéance. L'objectif est ensuite de parvenir à 0,7 % en 2012, comme l'a annoncé le Président de la République française. La France encourage ce mouvement au niveau mondial, dont au moins 50 % doit effectivement aller à l'Afrique. Celle-ci est déjà, et de loin, le premier bénéficiaire de notre effort.

J'ajouterais que les efforts d'allègement de la dette se sont également poursuivis. La France, là aussi, a cherché à y prendre toute sa part, au sein de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et au-delà. Au Club de Paris et au Fonds monétaire international, elle a plaidé pour la prolongation de deux ans de cette initiative, et pour une véritable réflexion sur la viabilité de la dette et sur la prise en compte des chocs exogènes. Ces travaux doivent maintenant aboutir et permettent de dégager de nouvelles ressources au service du développement.

J'évoquerais également dans ce cadre le commerce. L'accord-cadre de Genève a heureusement relancé le cycle de Doha. Les propositions de l'Union européenne y ont joué un rôle essentiel. La France milite pour que le développement reste l'objectif de ce cycle et pour que tous les pays en développement bénéficient réellement de son résultat. Les plus pauvres, dont beaucoup, tristement, sont africains, doivent préserver et accroître leurs parts de marché et non l'inverse. La France et l'Union européenne ont fait des propositions dans ce sens, qui portent sur l'accès au marché, sur les subventions à l'exportation des produits agricoles, ainsi que sur le problème des produits de base. Nous espérons que d'autres partenaires se joindront à nous.

Enfin, il est de plus en plus reconnu qu'avancer sur tous ces fronts est nécessaire; mais restera malgré tout insuffisant. Comme un nombre impressionnant de

chefs d'État et de gouvernement l'ont marqué le 20 septembre dernier, le moment est venu d'examiner de nouvelles ressources pour le développement, qui soient additionnelles, stables et prévisibles. Avec le Brésil, le Chili et l'Espagne, la France a travaillé à identifier des options techniquement faisables et économiquement réalistes. Chacune permettrait de dégager des financements importants, au service de la lutte contre la faim et la pauvreté.

Je signale, à ce sujet, la séance de présentation et de dialogue, cet après-midi, avec les responsables qui ont participé à ce groupe quadripartite. M. Landau, pour la France, y participera.

Trois ans après sa naissance, le NEPAD est devenu le principal, voire l'unique cadre de référence pour le développement du continent africain et son financement, aussi bien pour les pays africains eux-mêmes que pour leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le soutien au NEPAD doit continuer à rassembler toutes les énergies et s'inscrire dans la durée. C'est pourquoi la France a pris l'initiative de la création du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, réuni pour la première fois à Paris (France) en novembre 2003, puis à Maputo (Mozambique) en avril cette année. La troisième réunion s'est tenue au début de ce mois à Washington (États-Unis d'Amérique), la prochaine est prévue à Abuja (Nigéria) l'année prochaine. Cette enceinte permet de suivre et d'accompagner les pays africains sur tous ces sujets. Elle a, selon nous, déjà prouvé son utilité.

L'appui du système des Nations Unies est essentiel. Je salue à cet égard l'action inlassable du Secrétaire général et celle de son Conseiller spécial. Les agences soutiennent les institutions naissantes et les organisations régionales. Elles alignent leurs priorités sur celles du NEPAD. Ces efforts sont bienvenus, mais doivent être complétés. Les Nations Unies doivent plus encore tourner leur action vers le soutien aux politiques, coordonner leurs activités sur le terrain, mobiliser la communauté internationale, participer à la cohérence et à l'organisation de son action, et suivre ses résultats.

La tâche reste en effet immense. Nous devons rester mobilisés et déterminés pour que les promesses deviennent réalité pour tous ceux qui souffrent. En conclusion, je dirai que l'année prochaine sera à la fois l'année des Nations Unies et l'année du développement, et donc, de manière évidente, l'année

de l'Afrique. La rencontre des chefs d'État et de gouvernement, ici même en septembre 2005, nous offre l'occasion de montrer au monde que la pauvreté, la faim et la maladie ne sont pas des fatalités, que la coopération des nations peut en venir à bout. Ce mouvement est lancé. Nous serons à vos côtés, Monsieur le Président, pour réussir.

M. Aboul Atta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait remercier et dire sa reconnaissance à ceux qui ont contribué à la préparation de la séance d'aujourd'hui pour discuter de questions très importantes pour l'Afrique, qui sont un élément majeur de l'urgent programme africain de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que la lutte contre le paludisme.

Je souhaiterais souligner notre appui aux deux déclarations – celle du Nigéria au nom de l'Union africaine, et celle du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine – qui appellent la communauté internationale à n'épargner aucun effort en ce qui concerne l'initiative du NEPAD afin qu'elle puisse se transformer en une vision africaine éclairée pour faire face aux questions et problèmes auxquels notre continent est confronté et pour y trouver des solutions appropriées. Les travaux du NEPAD reposent sur le contrôle par les Africains du présent et de l'avenir des populations du continent et sur la responsabilité de l'Afrique de mettre en œuvre une stratégie globale fournie par le NEPAD afin de gérer toutes les priorités urgentes qui ont été reconnues comme telles.

Le rapport indique que des progrès ont été enregistrés l'année dernière en matière de création de cadres de politique sectorielle, de mise en œuvre de programmes et de projets précis et de détermination de certains secteurs comme prioritaires pour le NEPAD. En dépit du fait que certains secteurs, tels que les transports, l'eau, l'assainissement et l'énergie ont enregistré des progrès, des secteurs importants et essentiels comme l'éducation et les soins de santé rencontrent encore des obstacles et sont confrontés à des défis. Dans le secteur agricole, qui représente l'axe de travail du NEPAD compte tenu de la dépendance des économies africaines à cet égard, le nombre souhaité de pays qui allouent 10 % de leurs ressources budgétaires à l'agriculture dans les cinq prochaines années n'a pas été atteint. De plus, il y a eu une baisse

de l'aide et des subventions internationales à l'agriculture en Afrique.

Alors que nous nous occupons du secteur agricole en Afrique et des contraintes et problèmes qu'il rencontre, nous ne pouvons ignorer le lien qui existe entre les possibilités de développement dans ce secteur et ce qui avait été conclu lors des négociations commerciales internationales de Doha. Un des éléments les plus importants de cet accord est l'engagement des pays développés de mettre fin aux subventions des produits agricoles à l'exportation. Un autre est de commencer les négociations sur l'élimination des droits de douane sur le coton. Le rapport du Secrétaire général conclut, et c'est la question que nous aimerions souligner, qu'en dépit du rôle central de l'Organisation des Nations Unies pour faire du NEPAD un succès, l'appui au NEPAD présente un certain nombre de difficultés et de contraintes. Le plus important de ces problèmes est le manque de ressources financières additionnelles pour financer le NEPAD et le fait que les pays bailleurs de fonds et les parties intéressées doivent encore prendre des mesures spécifiques pour donner de l'élan au NEPAD. Ces mesures sont particulièrement nécessaires maintenant que les États africains ont démontré leur engagement concret de faire avancer le NEPAD en allouant des ressources financières aux secteurs prioritaires sélectionnés.

Ma délégation souhaiterait tout de même souligner la contribution et le rôle essentiels de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la consolidation et du maintien de la paix en Afrique, en particulier dans la fourniture des ressources techniques et financières nécessaires au renforcement des capacités internes de l'Afrique dans ce domaine. Il est clair que l'Afrique a pris des mesures concrètes pour renforcer son contrôle des moyens de gérer les sources de menace à sa paix et à sa sécurité. Cela a été souligné dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a poursuivi avec compétence et efficacité ses efforts sur le continent pour organiser des forces de réponse rapide afin d'aider à prévenir que des situations ne s'aggravent aux niveaux politique, militaire et humanitaire et ne deviennent des fardeaux encore plus lourds pour l'Afrique. Il demeure important que la communauté internationale montre plus d'attention et

d'efficacité dans son engagement d'appuyer les efforts internes africains, comme cela a été souligné dans le rapport du Secrétaire général. De toute évidence, nous avons entendu des initiatives et des promesses encourageantes en ce sens, de la part de certains des membres du Groupe industrialisé des Huit, de l'Union européenne et d'autres pays. Nous lançons un appel aux États pour qu'ils mettent en œuvre leurs promesses et leurs engagements aussi rapidement que possible. Ma délégation souhaiterait souligner à ce stade deux éléments : l'appui logistique et la formation aux tâches de maintien de la paix des États africains. Nous souhaiterions voir une relation étroite de coopération trilatérale entre l'Organisation des Nations Unies, les États donateurs et l'Union africaine afin de créer une stratégie de mise en œuvre intégrée pour traduire l'appui politique et moral en mesures concrètes assorties d'un calendrier clair.

Je souhaiterais à nouveau souligner que faire face aux conflits en Afrique ne devrait pas commencer et se terminer simplement avec des éléments traditionnels de maintien de la paix. Nous devrions accorder une importance particulière aux processus de rétablissement et de consolidation de la paix. Et nous aimerions, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, avoir une vision commune sur la manière de mettre en œuvre les mécanismes régionaux pour des systèmes d'alerte rapide. Nous lançons un appel pour que soient mis en place les éléments de consolidation de la paix dans les missions de maintien de la paix sur le continent africain – en particulier les éléments qui se chevauchent dans les mandats de consolidation et de maintien de la paix, tels que les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants. À ce stade, nous imaginons un lien clair entre les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'une coordination entre ces organes et les programmes de l'Organisation des Nations Unies pour fournir secours, redressement et développement.

Le principal défi, dans la gestion des conflits africains, réside dans la gestion des situations qui suivent les conflits, laquelle passe par des programmes en vue de la réconciliation et du développement politique, économique, social et administratif. Ma délégation se félicite de ce que le Secrétaire général ait abordé les aspects très importants de la paix durable et globale en Afrique. À cet égard, nous voudrions souligner que le degré de réussite d'un processus de

paix global et durable dépend de l'appui financier fourni par une communauté internationale engagée à sortir les pays africains du conflit et par là, à faire fond sur les progrès acquis dans les domaines de la sécurité et de la politique.

La communauté internationale comprend pleinement la gravité de la menace représentée par le paludisme et sa propagation, non seulement pour la santé physique d'une grande partie de l'humanité mais également pour son bien-être économique, social et politique. L'Afrique, dont l'Égypte fait partie, est le continent le plus touché par le paludisme, à la lutte contre laquelle il consacre environ 40 % de ses budgets de santé. Le paludisme réduit le taux de développement sur le continent d'1,3 % chaque année.

Tous ces éléments soulignent combien nous ne pouvons ignorer les maladies graves qui entravent les efforts de développement et annulent toute possibilité de développement économique réel en Afrique. Selon les estimations, le paludisme est cause du plus grand nombre de décès dans le monde. Nous avons donc deux responsabilités dans la lutte contre cette maladie : premièrement, la responsabilité humanitaire, puisque cette maladie peut être endiguée et traitée; deuxièmement, la responsabilité politique et économique, car les pays en développement ne seront pas capables d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, auquel nous aspirons tous, si cette maladie n'est pas endiguée. Le choix de lutter contre le paludisme n'est pas difficile; c'est mettre en œuvre cette lutte qui est le défi véritable pour les efforts collectifs internationaux.

M. Lahiri (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son deuxième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international s'agissant du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/59/206) et de son rapport sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/59/285). Nous le remercions également de nous avoir transmis le rapport intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique ».

Nous nous associons avec la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77.

En 2002, l'aide publique au développement à l'Afrique avait atteint 22,23 milliards de dollars. Selon des données préliminaires, les pays développés ont accru leur aide publique au développement de 3,9 % en termes réels entre 2002 et 2003. La nécessité d'un nouvel effort pour accroître l'aide publique au développement à l'Afrique a été soulignée dans le rapport du Secrétaire général. L'aide publique au développement est importante pour les pays à faible revenu, en particulier les pays les moins avancés, parmi lesquels les pays pauvres très endettés, dans leurs efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. La possibilité d'accroître les financements destinés à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés – issue du Sommet du G-8 de juin 2004 – est une évolution salubre.

Nous soutenons depuis longtemps que l'Afrique est la mieux à même de connaître ses propres problèmes ainsi que les solutions à ces problèmes. Les pays africains ont démontré leur détermination à faire progresser la mise en œuvre du NEPAD en réservant des fonds à certaines priorités sectorielles. L'Afrique a besoin de soutien pour les solutions qu'elle a définies. Le Secrétaire général a souligné que les partenaires du développement de l'Afrique devaient soutenir plus concrètement les travaux entrepris par les pays africains. D'importants investissements supplémentaires sont nécessaires.

L'attachement de l'Inde au développement de l'Afrique est né du profond lien historique qui existe entre les peuples de l'Inde et de l'Afrique. Non seulement l'Inde commerce-t-elle avec l'Afrique depuis des siècles mais en outre nous avons partagé les douleurs du colonialisme ensemble. Le père de notre nation, le Mahatma Gandhi, a tiré du continent africain son inspiration initiale pour la lutte de libération de l'Inde. Aujourd'hui, comme par le passé, nous restons attachés à travailler en partenariat avec les pays africains au progrès et à la prospérité des peuples de l'Afrique, ainsi qu'au renforcement des forces démocratiques et stabilisatrices.

Notre attachement au développement de l'Afrique s'est traduit par des contributions concrètes dans un certain nombre de domaines. Des soldats indiens ont ainsi contribué à la sécurité africaine par le biais des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'Inde a contribué à la mise en valeur des ressources humaines par la formation de personnel et la fourniture d'experts à plusieurs pays africains. L'Inde a apporté sa

coopération à différents pays sous la forme d'approvisionnements en céréales alimentaires, en sucre et en médicaments, notamment en médicaments antirétroviraux pour les personnes atteintes du VIH/sida. L'Inde a fourni près de 100 000 tonnes d'aide alimentaire, l'an dernier, à des pays africains touchés par la sécheresse. La coopération entre l'Inde et l'Afrique aujourd'hui recouvre différents domaines, depuis le développement des infrastructures, telles que les chemins de fer, jusqu'aux technologies de l'information et de la communication.

L'Inde a proposé une mission « connectabilité » – pour la connectabilité électronique et la connectabilité du savoir – entre les pays africains, pour faciliter la connectabilité économique de la région. À cette fin, un programme visant à connecter chacun des 53 pays de l'Union africaine par satellite et par réseau à fibres optiques est envisagé. En dehors de la communication efficace et de la connectabilité qu'il apportera à ces pays, ce même lien sera un support pour le téléenseignement, la télé-médecine, l'administration en ligne, le commerce électronique, l'info-divertissement, la localisation géographique des ressources et les services météorologiques. Ce réseau apportera aux zones rurales la connectabilité avec le reste de l'Union africaine – moyen efficace d'utiliser les technologies spatiales au profit de la démocratisation des services et de la démarginalisation.

L'Inde a décidé de fournir un réseau à satellite sans fil, à fibres optiques, unifié et intégré, pour relier 53 pays africains à toute une gamme de services électroniques. Il reliera 5 universités, 53 centres d'apprentissage, 10 hôpitaux spécialisés de pointe et 53 antennes hospitalières de soins pour les patients des zones rurales. L'installation, le démarrage et la maintenance de ce réseau pendant trois ans coûteront environ 50 millions de dollars. Le réseau sera en place dans les trois ans et tous les pays africains participant au réseau seront immédiatement en mesure de profiter de tous les avantages offerts.

L'Inde a mis en place des liens institutionnels plus étroits avec l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le NEPAD. Le Gouvernement indien a annoncé une contribution de 200 millions de dollars aux projets menés dans le cadre du NEPAD, sous forme de combinaison de prêts à conditions favorables et de crédits, avec une partie de subventions à la formation, la fourniture de consultants et l'élaboration d'études de faisabilité des projets. Pour

dynamiser encore les relations de l'Inde avec l'Afrique de l'Ouest, un nouveau groupe a été formé, appelé TEAM-9 – sigle anglais pour « concept techno-économique du mouvement Afrique-Inde ». Symbole de la coopération Sud-Sud, TEAM-9 est destiné aux transferts de technologies vers les pays ouest-africains, et notamment à la mise en commun des savoir-faire dans différents domaines et des ressources intellectuelles et physiques, ainsi qu'à l'ouverture de débouchés économiques et par là, à l'amélioration du bien-être de la population et de sa prospérité. Cela exigera également d'ouvrir des possibilités en matière d'éducation et de formation dans les domaines fondamentaux.

Le tableau sombre des conflits armés et des troubles civils en Afrique s'est profondément amélioré ces six dernières années. Nous éprouvons la même satisfaction et le même sentiment d'optimisme des nations africaines à l'égard de cette évolution et, en particulier, au vu de l'observation faite par le Secrétaire général selon laquelle, aujourd'hui, la plupart des pays d'Afrique vivent une situation politique relativement stable, sont gouvernés par un régime démocratiquement élu et sont occupés à la reconstruction de l'économie et à la lutte contre la pauvreté et le sous-développement.

Nous sommes sensibles au fait que, pendant la phase de relèvement consécutif à un conflit, les parties ont besoin de dividendes de paix immédiats qui peuvent les aider à mieux apprécier les avantages qu'offre la paix. Nous sommes donc préoccupés par les progrès lents dans la réduction de la pauvreté, en dépit des efforts considérables que déploient les pays africains pour mettre en œuvre le NEPAD et créer un climat propice à la croissance économique et au développement durable.

L'aggravation de la situation des jeunes, compte tenu des taux de chômage élevés, pourrait être une source de menace pour la paix et la stabilité. Il importe de s'attaquer d'urgence à ces difficultés pour consolider les gains réalisés dans la période qui suit immédiatement le conflit.

La facilité de financement créée par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud en marge de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, en tant qu'initiative complémentaire d'autres efforts en cours de la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté et la faim, a apporté sa propre contribution en

lançant récemment le premier projet qui sera financé par le dit Fonds pour appuyer le développement de l'agriculture et de l'élevage en Guinée-Bissau. Le projet englobe des activités destinées à éliminer la pauvreté et la faim, en tant que contribution à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. La facilité de financement a ainsi commencé à apporter sa contribution à l'Afrique et à renforcer la coopération Sud-Sud.

Il est regrettable que le paludisme continue de sévir dans plusieurs régions du monde, en particulier en de nombreuses régions d'Afrique, même après qu'une campagne contre cette maladie, qui tue chaque année plus d'un million de personnes, dont 700 000 enfants, eut été menée pendant près d'un siècle.

La lutte contre le paludisme a été rendue plus difficile par l'apparition de souches résistantes aux insecticides et aux médicaments antipaludiques efficaces qui sont disponibles à un prix abordable. Cette résistance a maintenant atteint des niveaux inacceptables en Afrique, et une souche multirésistante du paludisme est très répandue en Asie du Sud-Est et en Amérique du Sud.

Les maladies telles que le paludisme et le VIH/sida mettent la main d'œuvre dans l'impossibilité de travailler, font baisser la productivité économique et réduisent la production. Dans les pays africains, l'infection paludique serait responsable d'un ralentissement de la croissance économique de 1,3% par an. Dans les zones rurales, où la période de transmission du paludisme coïncide généralement avec la saison des semences et des récoltes, cela impose un double fardeau aux pauvres : non seulement ils perdent leurs salaires, mais ils doivent dépenser leurs maigres ressources pour payer leur traitement médical et les soins de santé. Les souffrances humaines et les pertes économiques provoquées par le paludisme ne sont pas inéluctables, car cette maladie peut être évitée, soignée et guérie.

Bien que les investissements financiers se soient rapidement accrus ces dernières années, seulement près du quart des ressources nécessaires pour lutter efficacement contre le paludisme en Afrique est actuellement disponible. L'affectation de ressources suffisantes est impérative pour que les pays touchés atteignent les Objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Chulkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération russe considère que le renforcement de la stabilité sur le continent africain fait partie intégrante des efforts de la communauté internationale pour édifier, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un système global de lutte contre les menaces et les défis nouveaux. Nous ne pourrions pas assurer un développement harmonieux des relations internationales tant que l'Afrique, l'une des plus vastes communautés internationales, continuera d'être ébranlée par des secousses politiques, sociales, économiques et ethniques.

Nous constatons avec satisfaction que les pays et les organisations régionales d'Afrique s'efforcent activement de régler les conflits en encourageant les pourparlers et les accords de paix en République démocratique du Congo, au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Soudan, en Éthiopie et en Érythrée.

Nous appuyons la nouvelle approche adoptée dans la pratique du maintien de la paix pour instaurer une interaction étroite entre les missions de l'ONU actives dans des États africains voisins. Il importe d'assurer la coordination de ces activités. Ici, toutefois, nous devrions montrer une vigilance particulière : les activités coordonnées des forces de l'ONU devraient reposer sur le principe du plein respect de la souveraineté des États et ne devrait pas dépasser le cadre du mandat défini pour chaque mission.

Nous nous félicitons des propositions visant à renforcer les frontières nationales des États africains. La délégation russe a souligné à maintes reprises que des mesures concrètes devraient être prises aux frontières pour faire obstacle à ces phénomènes dangereux que sont les débordements d'hostilités au-delà des frontières; les mouvements de groupes armés illégaux, de mercenaires et d'enfants soldats; le trafic d'armes illicite; et les exportations illégales de ressources naturelles. Cela ne doit pas compromettre les communications entre les États, la coopération commerciale et économique, les processus d'intégration ou le dialogue entre les populations qui vivent dans les zones frontalières.

L'Afrique a non seulement accumulé un grand nombre de problèmes, mais elle a aussi réussi à mobiliser des possibilités, qui sont à leur mesure, de coopération internationale dans le règlement de ces problèmes. Il importe d'exploiter ces possibilités efficacement et dans les meilleurs délais.

La mise en œuvre, dans ses dimensions socioéconomiques, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique s'accélère. Nous notons avec satisfaction que les peuples africains sont déterminés à poursuivre les objectifs du NEPAD et que la communauté internationale et les partenaires pour le développement de l'Afrique aux niveaux multilatéral et bilatéral sont disposés à apporter toute l'aide possible. Nous considérons que le NEPAD est un mécanisme efficace pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement sur le continent.

Nous prenons note des recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général (A/59/206) à l'intention des partenaires des pays africains sur la nécessité d'assurer la cohérence indispensable des politiques relatives au commerce, à l'aide et à la dette, et nous préconisons la coordination des initiatives actuelles relatives à l'Afrique, qui devraient viser la mobilisation des efforts nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du NEPAD.

En tant que membre du G-8, la Russie apporte sa propre contribution tangible à la mise en œuvre des décisions prises par le Groupe des Huit pour appuyer le NEPAD et des mesures conçues pour surmonter les problèmes les plus urgents des pays en développement, en particulier en Afrique.

La Russie continue de faire porter son aide en Afrique sur des domaines revêtant une importance pour le continent, tels que l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. De 1998 à 2003, nous avons annulé la dette des pays africains pour un montant de quelque 11,3 milliards de dollars. Des accords intergouvernementaux relatifs au règlement de la dette d'un certain nombre d'États africains ont été signés en 2003. La Russie apporte une contribution significative au Fonds fiduciaire PPTE.

La Fédération russe offre des préférences commerciales à 50 pays africains, y compris les 29 pays les moins développés, dont les exportations vers la Russie sont exemptes de taxes. En 2003, la plupart des produits que la Russie avait importés d'Afrique l'ont été sous le régime préférentiel.

Priorité est donnée à la formation professionnelle dans le cadre de l'aide que la Russie fournit aux pays africains dans le domaine de l'éducation. Durant l'année écoulée, la Russie a fourni à des étudiants africains plus de 700 bourses. Pour la première fois, la

coopération dans ce domaine a été étendue à la formation de cadres pour des organisations sous-régionales et notamment pour la Communauté de développement de l'Afrique australe.

La Russie continue de prodiguer une aide en matière de formation du personnel pour les opérations humanitaires. Le Centre polytechnique de Kavumu, au Rwanda, a été mis sur pied par le Ministère russe des urgences – c'est un projet dans lequel la Russie a investi plus d'un million de dollars – et a formé plus de 1 200 conducteurs de véhicules et mécaniciens ainsi que des brigades professionnelles de recherche et de sauvetage. Le centre est à présent passé sous l'autorité du peuple rwandais.

La Russie continue de fournir aux pays africains une assistance ciblée en cas de catastrophe humanitaire. Au cours des deux dernières années, la Russie a fourni ce type d'aide à l'Algérie, à l'Éthiopie, à l'Érythrée et au Maroc. L'année dernière, la Russie a envoyé une aide alimentaire d'urgence d'un montant de 1 million de dollars à l'Angola par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial. Nous avons également fait une contribution volontaire de 2 millions de dollars au budget du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de financer des opérations humanitaires en Afrique.

Reconnaissant l'urgence des problèmes liés à la propagation du paludisme en Afrique et ses répercussions négatives sur le développement économique et social du continent, nous appuyons les efforts inlassables déployés par l'ONU en vue d'appliquer son programme de lutte contre cette maladie. C'est pourquoi une aide revêtant des formes multiples dans le domaine de la santé est une composante importante de notre aide au continent africain. Après avoir promis un montant global de 20 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Russie a versé à la date d'aujourd'hui 7,5 millions de dollars. En réponse à l'appel lancé par le G-8 partenaires, la Russie s'est ralliée à l'Initiative pour l'éradication mondiale de la poliomyélite, et a versé à la date d'aujourd'hui un montant de 3 millions de dollars à l'Organisation mondiale de la santé en vue de sa mise en œuvre.

Pour terminer, je voudrais faire ressortir que le continent africain continue de se heurter à un grand nombre de problèmes, notamment dans les domaines

économique et social. Cependant, la détermination des pays africains de mettre en œuvre le NEPAD dans le contexte de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 exige de nous tous

que nous fassions preuve de solidarité avec les peuples du continent. La Russie a l'intention de continuer de participer effectivement aux efforts conjoints en vue d'encourager le développement des pays africains.

La séance est levée à 12 h 55.